

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

15^e séance plénièreMercredi 29 septembre 2004, à 10 heures
New York

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Allocution de M. Alvaro Uribe Vélez, Président de la République de Colombie.

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Colombie.

M. Alvaro Uribe Vélez, Président de la République de Colombie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Alvaro Uribe Vélez, Président de la République de Colombie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Uribe Vélez (parle en espagnol) : Je m'adresse une fois de plus à l'Assemblée générale, au moment où le peuple et où les institutions de Colombie font de grands progrès dans leur lutte pour la sécurité démocratique qui permet à tous les citoyens de vivre en paix, d'exprimer leurs opinions politiques sans risquer leur vie et d'appuyer ou de s'opposer au gouvernement, dans le respect de la diversité.

Cette politique a enregistré des avancées notables dans la réduction des homicides, des enlèvements et autres actes de terrorisme, ainsi que des déplacements de population et de la culture de drogues illicites. Il

reste encore beaucoup à faire mais, en faisant preuve de persistance, nous finirons par prévaloir.

La sécurité démocratique figure parmi les priorités essentielles si la Colombie veut restaurer sa crédibilité et faire en sorte que ses citoyens aient de nouveau confiance en ses institutions, une confiance qui, une fois détruite, rompt le lien unissant les citoyens à la nation. Pour qu'il y ait confiance, il faut une transparence dans les actions tant publiques que privées, la relance économique et la cohésion sociale.

La cohésion sociale renforce la confiance des citoyens entre eux et en l'État. La cohésion sociale, c'est vaincre la pauvreté et garantir l'égalité des chances. La Colombie a créé un cadre juridique pour faire en sorte que les bienfaits de la croissance économique entraînent l'élimination de la pauvreté. Mais la croissance en Colombie, qui dans les années 60 et 70 était en moyenne de 4,5 % par an, est tombée après 1990 à une moyenne de 2 %. Cette réduction a encouragé une économie non structurée, marquée par la misère et la pauvreté. Le contraste est devenu plus saisissant entre le secteur privé organisé – il était équitable pour les travailleurs qui étaient aussi des contribuables, mais marqué par une croissance lente – et le secteur non structuré, ce qui a précipité les masses dans la misère.

Le trafic des stupéfiants, qui finance le terrorisme, a renversé la tendance à la redistribution

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



des terres, effectuée par une réforme agraire et grâce au processus naturel des successions d'une génération à une autre.

Entre 1994 et 2000, le chômage chez les chefs de famille est passé de 4 % à 10 % et le taux général de chômage est passé de 7,5 % à 19 %. En quelques années, le déficit est passé de 1,5 % à 4,2 % du produit intérieur brut et l'endettement public est passé de 24 % à 54 % du produit intérieur brut. Nous avons consacré 40 % de notre budget au service de l'amortissement de la dette. Le faible niveau de l'investissement privé a aggravé la situation.

La lutte contre la pauvreté exige une croissance économique élevée et soutenue. Celle-ci, à son tour, nécessite la sécurité physique et juridique, des règles transparentes et la stabilité macroéconomique. L'an dernier, la Colombie escomptait une croissance de 2,5 %, mais notre croissance a été proche de 4 %. Cette année, nous luttons pour obtenir une croissance de 5 % et tout cela parce que nous sommes en train de retrouver la confiance des investisseurs. Cette croissance a permis de faire baisser de trois points le taux de chômage, qui n'en demeure pas moins très élevé. Par chance, des emplois commencent à se créer dans les secteurs d'activité qui permettent de bénéficier de la sécurité sociale et offrent des rémunérations honnêtes. Tout cela dans un climat de pression fiscale sur les investissements publics et dans le contexte d'une lutte acharnée d'éradication de la drogue, qui en est arrivée au point de commander l'évolution de la croissance agricole.

En son temps, ma génération expliquait la violence par l'inégalité sociale. Observant ma patrie depuis plusieurs décennies, je ne peux que répéter que la violence terroriste a accru la misère et s'est privée toute justification. La violence a aggravé la pauvreté et l'a utilisée pour se perpétuer.

Notre but est de réduire la pauvreté dans des proportions égales ou supérieures à la croissance économique. Notre programme d'investissement social dépend en grande partie d'une croissance forte et soutenue de l'économie. Par conséquent, notre programme d'investissement social doit aller de pair avec la sécurité démocratique. Si nous négligeons la sécurité démocratique, le terrorisme gagnera du terrain, tout espoir de le vaincre sera perdu, l'investissement en pâtira, le redressement économique s'en trouvera

ralenti et nous n'aurons plus aucune ressource pour l'investissement social.

Aujourd'hui, l'égalité s'exprime en termes de chances économiques et sociales. D'où notre détermination de révolutionner l'éducation. Nous avons scolarisé 750 000 enfants de plus, mais le pays a besoin de créer des salles de classe pour accueillir 1,25 million d'élèves. En l'espace de 25 mois, nous avons multiplié par 2,5 l'effectif des filières techniques, en mettant l'accent sur les compétences professionnelles de base pour que les jeunes puissent s'insérer dans le marché du travail tout en poursuivant leurs études. Dans les campagnes et les villes, nous avons engagé une révolution silencieuse dans les filières techniques qui touchera 4 millions de jeunes par an en 2006.

Nous versons des allocations à 340 000 familles indigentes pour que leurs enfants soient mieux nourris et fréquentent l'école. Grâce à un nouveau programme de petits-déjeuners pour les moins de cinq ans, dont bénéficient actuellement 503 000 enfants – ce nombre sera doublé en 2005 –, grâce à l'augmentation des cantines scolaires et au programme des « mères communautaires », les différents programmes de nutrition vont toucher plus de 6 millions d'enfants.

En décembre, soit 28 mois après l'entrée en charge du présent gouvernement, plus de 4 millions de Colombiens démunis s'ajouteront aux 13 millions d'ayant droits actuels du régime de santé subventionné. Une réforme juridique et administrative est en cours pour accroître de façon significative la couverture ainsi que pour renforcer la transparence et l'efficacité dans l'utilisation des ressources.

La Colombie compte plus de 600 000 adultes vivant dans l'extrême pauvreté. Auparavant, 60 000 personnes âgées démunies touchaient une allocation. Cette année, nous avons fait passer ce nombre à 172 000. Et nous sommes en train de mettre en œuvre un nouveau programme visant à fournir un repas quotidien aux 400 000 qui ne touchent pas d'allocation. Cette année, nous avons en outre déboursé plus de 100 millions de dollars en subventions pour l'approvisionnement énergétique des segments les plus pauvres de la population.

Nous subventionnons la réinsertion de plus de 7 000 ex-membres de divers groupes violents. Cela s'inscrit dans un vaste processus de paix mené

discrètement mais avec efficacité. Quand l'un de ceux-ci reçoit l'appui de l'État et de la communauté, il se réconcilie avec les institutions, embrasse la démocratie et la vie en collectivité, et rejette toute justification de la violence. Nous espérons réinsérer plusieurs autres milliers de personnes et sollicitons un appui international pour ce programme.

Nous subventionnons 21 000 familles de garde forestiers qui ont renoncé à la culture de la drogue pour l'éliminer et restaurer la forêt tropicale. Leur tâche est d'importance primordiale pour l'humanité du fait de la riche biodiversité colombienne et de ses 578 000 kilomètres carrés de forêt, menacés par les drogues illicites. Nous versons des subventions à 700 000 paysans, et bientôt à un million, pour garantir leur sécurité alimentaire. Nous versons des subventions aux associations paysannes le temps qu'elles s'équipent et deviennent productives. Les indicateurs de pauvreté doivent prendre en compte ces subventions, qui ne sont généralement pas comptabilisées dans le calcul du revenu des foyers.

Les déplacements de population ont causé une tragédie en Colombie. Bien que nous soyons parvenus à les faire baisser de 40 % en moyenne, ils se poursuivent à un niveau très soutenu. Nous avons déjà favorisé le retour de 70 000 personnes et comptons accélérer et intensifier les retours. Une agence publique a, à elle seule, multiplié par huit la part de son budget destiné aux personnes déplacées.

Grâce à une loi adoptée dès la formation du gouvernement en place, l'expropriation des biens illégalement acquis s'est accélérée. Nous comptons faire avancer une réforme agraire constructive au moyen de ce mécanisme.

Pour financer la sécurité et rétablir l'investissement social, les Colombiens ont consenti un effort fiscal sous la forme d'une augmentation d'impôts équivalente à 2 % du produit intérieur brut. Bien qu'ayant bénéficié de l'appui de banques multilatérales, nous prions les marchés financiers de se montrer compréhensifs en nous octroyant des crédits à plus long terme et à des taux d'intérêt moindres. Du fait de notre lutte, nous avons besoin de pouvoir compter sur un meilleur accès aux marchés des pays industrialisés.

Je le répète, la Colombie est attachée au multilatéralisme. Il doit progresser sans discontinuité pour être plus efficace et rétablir le consensus

nécessaire à la garantie de la paix internationale. Pour que ce consensus s'établisse, chaque État doit se sentir écouté et pris en considération.

Je remercie les organismes des Nations Unies de l'appui qu'ils fournissent dans le domaine social. Nous avons les moyens d'appuyer l'action menée par la communauté internationale pour consolider la démocratie et la sécurité dans la région, surtout en Haïti. La Colombie prendra part à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Elle collaborera avec les policiers spécialistes de la lutte contre le trafic de stupéfiants et avec la présence humanitaire.

M. Baali (Algérie), Vice-Président, assume la présidence.

Nous devons tous nous associer à la solidarité internationale manifestée avec efficacité à l'égard des populations sœurs des Caraïbes, gravement touchées par la saison des ouragans.

Nous sollicitons l'engagement absolu de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme en Colombie. Quand le terrorisme frappe un pays, il entretient et étend le règne de la terreur dans le monde entier. Les veuves et les orphelins, victimes de la violence dans notre pays, s'interrogent : Pourquoi attache-t-on tant d'importance au terrorisme qui sévit dans d'autres régions du monde et si peu au terrorisme qui accable la Colombie? Cette question émane du plus profond de notre conviction démocratique. Il est difficile de trouver un autre pays qui lutte contre un tel problème lié au terrorisme tout en renforçant sa démocratie.

Grâce à notre sécurité démocratique, la Colombie offre aujourd'hui des garanties plus effectives de pluralisme politique. Nos institutions combattent le terrorisme en prenant appui sur l'inflexible volonté politique du Gouvernement. Elles le font avec courage et abnégation, et dans la transparence. La guerre sale n'a pas sa place dans notre politique.

Un État démocratique a le droit de demander au monde qu'au lieu de réclamer un accord boiteux avec le terrorisme, il exige des terroristes qu'ils libèrent les personnes qu'ils ont enlevées. Nous demandons au monde d'apporter un appui plus décisif et plus efficace. Si cet appui est renforcé, les groupes violents n'auront pas d'autre choix que d'abandonner le terrorisme et d'accepter la paix.

Le peuple colombien, ses institutions démocratiques et la communauté internationale pourront ensemble, faire de la Colombie un exemple de notre capacité à vaincre le terrorisme et à respecter les droits de l'homme. Et nous pourrons faire de la Colombie un exemple de notre capacité de vaincre le terrorisme et de notre volonté de construire la justice sociale.

Nous éliminerons la terreur en nous appuyant sur des institutions légitimes et sur une société solidaire et juste, qui donne leur chance aux plus pauvres d'entre ses membres.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Colombie de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Alvaro Uribe Vélez, Président de la République de Colombie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président par intérim : Je donne à présent la parole à S. E. M. Cyril Svoboda, Ministre des affaires étrangères de la République tchèque.

M. Svoboda (République tchèque) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter M. Jean Ping de son élection à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale et lui souhaiter plein succès dans ces importantes fonctions. Je voudrais également remercier son prédécesseur, M. Julian Hunte, des efforts inlassables et des qualités de dirigeant dont il a fait montre tout au long de l'année écoulée.

En mai, la République tchèque est devenue membre de l'Union européenne. Pour la première fois, nous avons participé à la préparation de la déclaration de l'Union européenne, prononcée dans cette salle, la semaine dernière, par le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, ainsi qu'à la définition des priorités de l'Union européenne pour la présente session de l'Assemblée générale. Il va sans dire que nous souscrivons pleinement à ces textes.

Nous partageons l'engagement de l'Union européenne en faveur d'un multilatéralisme effectif, avec l'ONU en son centre. En fait, la vision d'une

ONU forte et véritablement universelle est l'un des piliers de la politique étrangère tchèque.

La sécurité, ou l'absence de sécurité s'est avérée l'un des problèmes les plus aigus de notre temps. Le terrorisme international, la prolifération des armes de destruction massive, les conflits régionaux, la faillite des États ou encore la criminalité organisée sont autant de menaces auxquelles nous sommes tous confrontés.

Le terrorisme n'épargne personne et aucune région du monde. La brutalité et la multiplication des attentats l'an passé sont effrayantes. Il semble que la nature tout entière du terrorisme soit en train de changer. Alors que les tout premiers terroristes prenaient pour cible des individus et des institutions spécifiques, en vue de gagner la sympathie de l'opinion publique, aujourd'hui les terroristes ne cherchent plus qu'à semer la crainte et la terreur. Leur cible est le grand public, c'est-à-dire chacun d'entre nous, et plus ils font de victimes, plus ils sont satisfaits. Que pouvons-nous attendre d'individus qui sont prêts à sacrifier un nombre illimité de leurs semblables au nom d'une idéologie perverse? S'ils venaient en plus à mettre la main sur des armes de destruction massive, l'effet combiné serait alors des plus meurtriers.

Le mépris absolu de la vie humaine qu'éprouvent ces nouveaux terroristes » a aussi donné naissance à leur arme la plus dangereuse, le kamikaze idéologique. Auparavant, les terroristes devaient consacrer l'essentiel de leur énergie à planifier leur voie d'évasion et à se dissimuler; le kamikaze, à l'inverse, n'a besoin de se concentrer que sur le meilleur angle d'attaque pour détruire sa cible.

Le caractère diffus de ces cibles et la détermination absolue des exécutants font que la menace terroriste a totalement envahi nos espaces public et privé, dont chaque secteur est devenu une zone de défense. Tout cela pourrait conduire à des restrictions très désagréables imposées à certaines libertés et à certains droits; ce qui nous ramène à notre point de départ.

Négliger de bien comprendre nos racines et nos valeurs et ne pas avoir une connaissance exhaustive des droits de l'homme pourrait bien, en fin de compte, nous rendre incapables de gérer l'équilibre précaire entre la sécurité et la liberté.

Je ne veux pas spéculer sur les causes et les effets. Il est faux de penser qu'un attentat terroriste est

une réaction, aussi inappropriée soit-elle, à quelque chose. L'idéologie terroriste est une idéologie d'agression et d'expansion et les terroristes ne reconnaissent pas le sens de termes tels que « conciliation » et « coexistence ». Par conséquent, chaque offre de négociation, chaque signe de réticence à nous défendre est perçu par eux comme une preuve supplémentaire de notre faiblesse et, par extension, de leur « droit » de prendre le contrôle d'une société en déclin.

Personne ne saurait rester neutre dans la lutte contre le terrorisme. L'ONU doit frayer la voie de cette lutte à l'échelle mondiale. Il est indéniable que le Comité contre le terrorisme a fait un travail remarquable s'agissant de superviser la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et de faciliter l'acceptation universelle des conventions des Nations Unies relatives au terrorisme; mais nul doute que beaucoup peut et doit encore être fait. Les véritables tests de notre aptitude à coopérer sont l'Iraq, l'Afghanistan et le Moyen-Orient.

L'Iraq continue de préoccuper au plus haut point la communauté internationale. Le transfert complet du pouvoir au Gouvernement intérimaire iraquien constitue un moment historique pour le pays et un pas essentiel sur la voie qui conduira à un pays libre, prospère et sûr. Nul doute que cette route sera longue et tortueuse. Mais sans l'élimination des activités terroristes et la stabilisation de la situation en matière de sécurité, la transition politique et le redressement économique continueront de nous échapper.

L'été dernier, les fonctionnaires de l'ONU en Iraq ont payé le prix ultime pour leur détermination d'aider les démunis. Aujourd'hui, l'Organisation a de nouvelles tâches auxquelles s'atteler, notamment celles ayant trait à la préparation d'élections libres en janvier 2005. Toutefois, un engagement plus important de l'ONU suppose un environnement plus sûr et un appui plus ferme de la communauté internationale. La contribution de la République tchèque est essentiellement axée sur l'édification des forces de sécurité irakiennes et sur le financement de la protection de la présence de l'ONU en Iraq.

L'Iraq, cependant, ne doit pas détourner notre attention d'autres préoccupations majeures en matière de sécurité, notamment en Afghanistan, au Moyen-Orient, en Afrique et dans les Balkans. Dans tous ces conflits, mon pays s'efforce de jouer un rôle

constructif, contribuant de diverses manières aux efforts de la communauté internationale. Ainsi, en Afghanistan, la République tchèque participe au processus de stabilisation et aux efforts menés pour éliminer le terrorisme; en Afrique, elle prend part aux opérations de maintien de la paix; au Kosovo se trouve notre plus grand contingent militaire déployé à l'étranger au sein de la Force de paix au Kosovo et nous comptons fournir un contingent à la nouvelle mission que conduira l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine.

Quant au conflit israélo-palestinien, nous croyons que le rôle de la communauté internationale consiste à assurer un cadre de référence fiable. Il est indispensable que les deux parties au conflit tâchent sincèrement de s'acquitter de leurs obligations afin de réaliser la vision de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et dans un environnement pacifique et sûr.

Enfin – et c'est important – l'Afrique doit rester à notre ordre du jour. Dix ans après le génocide au Rwanda, une autre partie de ce continent est en proie à de graves violences ethniques. Au Darfour, il y a des morts tous les jours et, dans la région des Grands Lacs, la situation n'est guère meilleure. La communauté internationale ne doit pas se détourner de ces tragédies.

Jusqu'à présent, je me suis concentré essentiellement sur ce que l'on appelle les menaces directes à la sécurité internationale. Mais je ne veux pas donner l'impression que les autres problèmes qui affligent notre monde d'aujourd'hui sont de moindre importance. Ces problèmes plus traditionnels, ou menaces indirectes, continuent également de mériter toute notre attention. Il est indéniable que ces deux menaces se disputent notre réaction, mais l'on ne peut pas en oublier une aux dépens de l'autre.

C'est pourquoi, la République tchèque, nouveau pays donateur, est favorable au renforcement de l'assistance multilatérale au développement au sein du système des Nations Unies, ainsi qu'à une étroite coopération entre les fonds et programme des Nations unies et les institutions de Bretton Woods. C'est pourquoi nous sommes favorables et tâchons de contribuer aux activités visant à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement convenus par la communauté internationale.

Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales reste une priorité de la politique étrangère tchèque. Tout comme le reste de l'Union européenne, nous mettons en particulier l'accent sur l'abolition de la peine de mort, la lutte contre la torture – en fait, il y a quelques jours, nous avons signé le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants – la protection des enfants dans les conflits armés et, bien entendu, le respect des activités des défenseurs des droits de l'homme qui, malheureusement, continuent de faire face à des conditions difficiles dans un certain nombre de pays, tels que le Bélarus, Myanmar et Cuba, entre autres.

Convaincue que tous les peuples ont une dignité et des droits égaux, la République tchèque s'inquiète des tentatives récentes de clonage humaine. Nous sommes donc de l'avis de ceux qui demandent que soit rapidement adopté un instrument juridiquement contraignant au niveau universel réglementant le clonage des êtres humains.

Face aux défis susmentionnés, l'Organisation des Nations Unies doit changer. Bien entendu, la réforme de l'ONU semble être à l'ordre du jour de tous. Il y a peut-être un trop grand nombre de processus de réforme qui se déroulent en même temps ou qui font en partie double emploi. Cependant, pour parvenir à une véritable réforme, nous devons tout simplement maintenir la pression : l'ONU ne doit pas cesser de se surveiller et de continuer à s'améliorer.

La République tchèque se considère comme un pays ouvert à l'idée de réforme. Elle préconise la revitalisation de l'Assemblée générale, le renforcement de l'ONU, la réforme et l'élargissement du Conseil de sécurité. Depuis plusieurs années, nous participons activement à ces processus, notamment à travers la présidence tchèque de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Nous n'avons pas d'intérêt particulier à ces réformes, si ce n'est un meilleur fonctionnement et une autorité accrue de l'ensemble de l'ONU. La République tchèque continuera d'appuyer les mesures de réforme inévitables, notamment l'augmentation des deux catégories de membres du Conseil de sécurité. Nous appuyons tout particulièrement les aspirations de l'Allemagne et du Japon à des sièges permanents, ainsi que l'attribution de trois autres sièges permanents à l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine.

Nous apprécions au plus haut point les efforts de réforme faits à ce jour par le Secrétaire général, et nous continuerons d'attendre ses conseils dans les années à venir. Nous attendons avec impatience le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, qui devrait placer la question de la réforme de l'ONU dans le contexte plus large des menaces et des défis mondiaux de grande ampleur.

Nous sommes déterminés à jouer un rôle actif pour trouver des solutions multilatérales et reposant sur l'ONU aux problèmes nombreux et graves du monde contemporain. Cet engagement et cette détermination se manifestent par notre candidature à un siège non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2008-2009.

Le Président par intérim : Je donne à présent la parole à S. E. M. Samuel R. Insanally, Ministre des affaires étrangères de la République du Guyana et ancien Président de l'Assemblée générale.

M. Insanally (Guyana) (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale, organe le plus démocratique et représentatif de l'ONU, est depuis près de 60 ans l'instance où tous les États, quels que soient leur taille ou leur statut, peuvent traiter en toute égalité des questions qui les intéressent et les préoccupent eux-mêmes tout autant que la communauté internationale. Elle est effectivement devenue le parlement de l'humanité.

C'est au Président de l'Assemblée générale, fils éminent de l'Afrique, qu'incombe aujourd'hui la tâche de guider les délibérations de cette cinquante-neuvième session. Je tiens à lui présenter les sincères félicitations et les meilleurs vœux de ma délégation au moment où il assume ses hautes responsabilités.

Je voudrais exprimer au Président sortant, M. Julian Hunte, toute notre gratitude et tous nos remerciements pour la façon magistrale dont il a dirigé les activités de l'Assemblée au cours de l'année écoulée. Sa prestation est source de fierté et de satisfaction, non seulement pour son pays, Sainte-Lucie, mais également pour l'ensemble de la communauté des Caraïbes à laquelle nos deux pays appartiennent. Je souhaite également remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de la main sûre et ferme avec laquelle il dirige l'Organisation en ces temps tumultueux.

Les orateurs qui m'ont précédé ont tous exprimé leur inquiétude face à l'intensification de la menace qui pèse sur la paix et la sécurité mondiales. Des conflits violents en Afghanistan, en Iraq et ailleurs au Moyen-Orient, en Afrique et en Europe ont fait des milliers de victimes innocentes et dévasté les États touchés. En même temps, en dépit des nombreuses promesses de la mondialisation, le développement continue d'échapper à la majorité des pays, en particulier aux plus pauvres et aux plus vulnérables. La pandémie de VIH/sida ne s'est pas ralentie, ne cessant de nous dérober de précieuses ressources humaines et financières. D'une manière générale, la scène internationale qui s'offre à nos yeux fait peine à voir, ne nous laissant guère espérer d'amélioration prochaine. Comme d'autres donc, ma délégation ne peut s'empêcher d'exprimer sa préoccupation face à l'aggravation constante du climat international.

Bien que la plupart de nos problèmes soient le fait de l'homme, un grand nombre de nos États, tels que ceux des Caraïbes, doivent également faire face à la menace constante des catastrophes naturelles. La récente série de cyclones qui ont détruit l'État sœur de la Grenade et provoqué de graves dégâts dans d'autres pays insulaires, tels que Haïti, les Bahamas, Cuba, les îles Caïmanes, la République dominicaine et la Jamaïque, a montré à quel point les forces de la nature peuvent nuire à notre développement. Le Gouvernement guyanien exprime sa solidarité et son soutien à tous ceux qui ont été touchés, ainsi qu'aux États-Unis d'Amérique, dont l'État de Floride a également été gravement frappé. La fréquence de ces phénomènes est telle que la communauté internationale doit à présent chercher à concevoir un système plus solide et plus adapté pour faire face à leurs conséquences. À cet égard, le Guyana accorde une grande importance aux résultats de la réunion internationale chargée d'examiner l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui se tiendra en janvier prochain à Maurice, ainsi qu'aux résultats de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui se tiendra à Kobe, au Japon.

Le fléau du terrorisme a désormais atteint de telles proportions qu'il a été qualifié, à juste titre, de troisième guerre mondiale. Les rares ressources affectées au développement doivent à présent être consacrées à la guerre contre la terreur. Et pourtant, la sauvagerie destructrice se poursuit sans retenue. Le

processus en cours pour endiguer le commerce mondial illicite des petites armes et des armes légères et pour concevoir des instruments internationaux plus efficaces dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale force notre soutien entier. Nous attendons anxieusement le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau des Nations Unies sur les menaces, les défis et le changement, dans l'espoir qu'il présentera des recommandations pratiques pour la préservation de la paix et de la stabilité mondiales. Nous pensons que le moment est peut-être venu de mettre pleinement en œuvre le système de sécurité collectif qui est envisagé dans la Charte des Nations Unies.

L'ère de la mondialisation et de la libéralisation dans laquelle nous vivons aujourd'hui a sans aucun doute amené un certain laissez-faire et des politiques laxistes qui ont gravement nui aux sociétés partout dans le monde. L'anarchie et la violence sont maintenant à l'ordre du jour et menacent de détruire les systèmes de gouvernance établis, en particulier dans les États faibles, comme l'a prouvé la récente interruption du processus démocratique en Haïti, le tout nouveau membre de notre Communauté des Caraïbes (CARICOM), interruption qui a aggravé la situation sociale dans ce pays. La Charte démocratique interaméricaine et, de fait, notre Charte sur la société civile de la communauté des Caraïbes condamnent expressément de telles atteintes à la démocratie. Indépendamment de nos préoccupations face à ce cours des événements, le Guyana est prêt à aider le peuple frère d'Haïti à surmonter son malaise social. La CARICOM, dont le Guyana et Haïti sont membres, coordonne actuellement l'assistance humanitaire que nous fournissons à cette île.

Il est essentiel de respecter les principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies si nous voulons éviter les conflits. La Charte interdit clairement le recours à la force, sauf dans les circonstances particulières prévues au Chapitre VII. Dans ce contexte, qu'il me soit permis de dire que le Guyana appuie la réforme du Conseil de sécurité sous la forme d'une augmentation du nombre de ses membres, à la fois dans la catégorie des membres permanent et dans la catégorie des membres non permanents, et sous la forme d'une amélioration générale de son fonctionnement. Après avoir soigneusement délibéré et soucieux de rompre l'impasse actuelle des discussions, mon gouvernement

a décidé, à ce stade, d'appuyer les candidatures du Brésil, de l'Inde et d'un État africain la qualité de membre permanent. Nous pensons que leur participation, en tant qu'États en développement, aux travaux du Conseil rendra cet organe plus équilibré, plus représentatif et, en fin de compte, plus responsable devant l'Assemblée du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour le Guyana, ainsi que pour le reste de la communauté internationale, la situation en Iraq continue d'être une source de préoccupation. Nous voudrions, pour ce pays et son peuple, que la paix et la stabilité y soient rapidement rétablies. De même, nous demandons instamment qu'il soit mis fin au conflit suicidaire entre Israël et la Palestine et que les négociations reprennent en vue de la création d'une Palestine indépendante et de la coexistence pacifique entre les deux États.

Alors que les conflits et les crises humanitaires telles que celles du Darfour ne cessent de se multiplier, l'Organisation des Nations Unies est appelée à faire plus avec moins. Nous demandons donc un renforcement des accords régionaux, tels que ceux de l'Organisation des États américains et de l'Union africaine, agissant de concert avec l'Organisation des Nations Unies, pour qu'ils contribuent à la recherche de solutions durables aux conflits et différends.

Il est également impératif que nous luttons avec davantage de détermination pour assurer notre développement économique et notre progrès social. Voilà plus de six décennies que la communauté internationale s'empresse de résoudre le dilemme que pose le développement, en passant d'un aspect à l'autre, du désarmement aux besoins essentiels, de la croissance économique au plein emploi, du partenariat au contrôle national et de la bonne gouvernance au libre échange. Toutefois, les divers modèles de développement qui ont été appliqués jusqu'à présent n'ont pas atteint leurs objectifs. Dans l'enquête qu'il conduit sans relâche, le Rapport mondial sur le développement humain de cette année a ajouté la culture à la liste des éléments cruciaux. En tant que petit État multiethnique, le Guyana accepte pleinement cette thèse et s'engage à préserver la culture qui est à l'origine de notre nation et à la mettre au service de notre développement national.

Dans le même temps, nous pensons que la diversité culturelle est une réalité contemporaine qui

doit être reconnue par tous les États. Trop souvent, les stratégies en faveur de la paix et du développement ignorent cette réalité et donnent des résultats désastreux. On néglige trop souvent de consulter le pays et de coordonner l'action pour veiller à ce que les programmes et les projets soient conformes aux priorités que s'est fixées le pays et aux circonstances locales. Si nous voulons éviter l'échec, il convient de faire davantage de place au dialogue et à la coopération dans la planification du développement. C'est de la prise en main au niveau national des programmes et projets que dépend le succès du développement, et cette prise en main au niveau national doit bénéficier du ferme appui de nos partenaires de développement. Dans cet esprit, le Guyana renouvelle son appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, ainsi qu'à d'autres initiatives similaires fondées sur une forte prise en main au niveau national et sur la pleine coopération internationale.

Le Président Lula du Brésil et la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation méritent nos éloges pour avoir appelé l'attention de l'Assemblée sur deux défis majeurs auxquels la communauté internationale est confrontée, à savoir la pauvreté et les inégalités de la mondialisation. Bien que nous voyons quotidiennement, sur nos écrans de télévision, les visages émaciés de la faim, nous n'avons pas encore été touchés par la compassion et la générosité de cœur nécessaires pour soulager leur misère. Alors que la mondialisation ne cesse de gagner du terrain, un bien plus grand nombre seront encore davantage marginalisés, notamment parmi les petits pays en développement qui sont incapables de tirer profit de la mondialisation. Mon propre pays a récemment vu comment son industrie sucrière, dont dépendent des milliers de nos concitoyens, a subi les effets dévastateurs de la libéralisation du commerce et de la réforme du régime sucrier de l'Union européenne. À moins qu'ils ne bénéficient d'un traitement spécial et différencié, les petits États comme le nôtre seront exclus de l'économie mondiale.

L'an prochain, les dirigeants du monde se réuniront pour faire le point des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Tout semble indiquer qu'il y a à peine suffisamment de temps pour réaliser nos objectifs. Nous ne pouvons donc nous permettre de rester inactifs. Nous devons absolument déterminer aujourd'hui ce qui doit être fait pour créer et maintenir

la dynamique qui nous permettra de réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés pour 2015.

Le Guyana sait par expérience qu'il y a de fortes chances que ces objectifs ne soient pas atteints sans une croissance économique soutenue. Même si nous avons mis en place de bonnes stratégies de lutte contre la pauvreté et de développement national, nous savons que le succès dépend, dans une assez large mesure, d'un climat international équitable et favorable. En conséquence, nous demandons instamment qu'un rang élevé de priorité soit accordé à un plus grand allègement de la dette, à la mobilisation de ressources financières en faveur du développement et à la mise en place de conditions commerciales équitables afin de permettre aux pays en développement tels que le nôtre d'accéder au progrès économique et social.

Force est de constater, cependant, que les Objectifs du Millénaire pour le développement, aussi importants et louables soient-ils, n'apporteront pas d'eux-mêmes un développement général et durable. Ils ne sont qu'un élément de l'agenda pour le développement, qui doit tenir compte, si l'on veut qu'il donne de bons résultats, de considérations politiques, économiques, sociales et environnementales. Si nous n'adoptons pas une démarche globale et bien coordonnée, nous ne trouverons pas de solutions durables à nos problèmes. C'est pour cette raison que mon gouvernement continuera de prôner la mise en place d'un nouvel ordre humain mondial, fondé sur une interdépendance et un partenariat véritable entre pays développés et en développement. Nous sommes parvenus à un point où le terrorisme, la guerre, la pauvreté et le chaos social menacent de submerger toute l'humanité. Nous espérons donc que le mois prochain, lorsque l'Assemblée sera saisie de cette question, l'appui de la communauté internationale se manifesterà.

Ces dernières années l'Organisation des Nations Unies a fait l'objet de critiques croissantes pour son manque de réaction face aux problèmes mondiaux et pour son incapacité à prendre parfois des décisions de façon démocratique. Tandis que certaines mesures sont prises dans la précipitation lorsque des pays particuliers les jugent importantes, les préoccupations de la vaste majorité suscitent beaucoup moins d'attention. Il en résulte que la crédibilité, voire la légitimité de l'ONU est remise en cause. Si cette tendance persistait, le prestige de l'Organisation, acquis de haute lutte, s'étiolerait et elle verrait son

efficacité chuter. Il n'y a pas de danger plus grand pour l'humanité qu'un rejet du multilatéralisme. Nous estimons que l'expérience a clairement montré désormais que l'unilatéralisme ne peut pas résoudre les problèmes de notre monde contemporain. Ce n'est que par des efforts conjoints que nous pouvons espérer libérer nos peuples de la peur et du besoin, ce à quoi tous aspirent.

Comme cela a été observé à si juste titre, l'ONU ne nous conduira pas au paradis, mais elle peut nous éviter de tomber en enfer. Renouvelons donc notre engagement aux nobles buts et principes que l'Organisation représente.

Le Président par intérim : Je donne la parole à M. Rogatien Biaou, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine de la République du Bénin.

M. Biaou (Bénin) : Monsieur le Président, permettez-moi, avant tout propos, de vous adresser mes vives et chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la cinquante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je voudrais également rendre un hommage mérité à votre éminent prédécesseur, je veux nommer M. Julian Hunte, qui a su avec dynamisme relancer la réflexion sur la revitalisation de l'Assemblée générale et insuffler un nouvel élan à la coordination entre les organes principaux de l'Organisation. Permettez-moi enfin d'exprimer à S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, la haute appréciation que le peuple et le Gouvernement béninois ont de son action à la tête de notre Organisation et le féliciter pour son courage, sa compétence et sa vision des affaires de ce monde.

Les peuples de tous les horizons de la planète Terre fondent sur nous de grands espoirs pour oeuvrer à donner corps et vie à leurs légitimes aspirations au cours des travaux de cette session. Cela n'est possible que si nous oeuvrons tous, avec conviction et détermination, à la consolidation de notre attachement au multilatéralisme

Oui, notre monde a plus que jamais besoin pour survivre de la coopération multilatérale basée sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Oui, plus que jamais les principes de la Charte doivent être appliqués avec un sens aigu de responsabilité et une perception claire de leur finalité, qui est de promouvoir la paix et la sécurité internationales ainsi que le développement économique et social, comme

conditions essentielles pour la promotion et la protection de la dignité humaine.

Oui, c'est à l'aune de la dignité humaine que doivent se mesurer désormais la validité et la justesse de toute politique nationale ou internationale. Nous exhortons donc chaque membre des Nations Unies à se livrer à une auto-évaluation pour procéder aux ajustements nécessaires afin de rendre à ce concept toute sa signification, dans la mesure où c'est sur ce chapitre que les défis sont les plus grands, comme le prouvent les exactions et la violence exercées aveuglément à grande échelle par les terroristes et les groupes armés contre les civils innocents.

En ce qui concerne les conflits armés et leurs conséquences, nous nous devons d'œuvrer, plus que par le passé, à accroître notre capacité à agir à titre préventif, en mettant tout en oeuvre pour initier rapidement et efficacement des actions visant à désamorcer les sources potentielles de conflits et neutraliser à la racine les germes des situations conflictuelles. Et dans les cas où nous n'aurions d'autre choix que de guérir, faute d'avoir pu prévenir, il faudrait renforcer considérablement la capacité de l'ONU à oeuvrer au maintien de la paix et à mener diligemment les activités découlant des situations d'après conflit.

Nous voulons réitérer ici notre profonde reconnaissance au Secrétaire général pour son engagement personnel dans la recherche d'une solution rapide à la crise ivoirienne, notamment dans le cadre des négociations de l'Accord d'Accra III. La communauté internationale doit, malgré l'évolution en dents de scie de la situation, continuer à accompagner la Côte d'Ivoire dans ses efforts pour respecter ses engagements et pour assurer le déroulement pacifique de la transition, en vue du retour à la paix grâce à la stabilisation de la situation, pour que la Côte d'Ivoire retrouve sa place dans la dynamique de développement de la sous-région ouest-africaine.

Nous engageons également la communauté internationale à accorder une attention soutenue à la situation dans la région des Grands Lacs, qui demeure préoccupante et qui requiert aussi la promotion d'une approche régionale qui peut le mieux se concrétiser à travers la tenue de la conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Nous réitérons ici notre ferme appui aux recommandations du Secrétaire général en faveur d'un

renforcement substantiel des effectifs de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour aider à consolider le processus de paix en République démocratique du Congo.

La situation au Darfour a mis en évidence l'urgente nécessité de concrétiser les programmes concernant la mise en place d'un dispositif autonome de gestion des opérations de maintien de la paix au niveau de l'Union africaine, en vue de faciliter le déploiement rapide des forces africaines pour endiguer les conflits dès leur éclatement.

La prévention des conflits ne peut être efficace sans prendre en considération la question préoccupante de la prolifération des armes légères, qui constitue un pernicieux facteur de déstabilisation. La circulation illicite d'armes légères et de petit calibre réduit sensiblement la capacité des communautés nationales à résoudre pacifiquement leurs différends.

Il en est de même de la question du désarmement, que le Bénin considère comme fondamentale à l'instauration de la paix et à la promotion du développement, grâce à la disparition effective et totale de notre planète Terre de la menace de l'arme nucléaire et des autres types d'armes de destruction massive.

Le terrorisme international est devenu, depuis le 11 septembre 2001, l'un des plus grands défis de notre temps. La communauté internationale doit le condamner et le combattre sous toutes ses formes, avec détermination, tout en s'attaquant avec une volonté politique renouvelée à la recherche de solutions durables aux graves problèmes internationaux dont il s'alimente. Il est cependant un impératif dont nous devons avoir conscience, c'est de préserver dans cette lutte les libertés démocratiques chèrement acquises par les citoyens et, partant, la nature de la société ouverte qui est l'essence même de la démocratie.

En effet, le terrorisme n'est l'apanage ni d'une religion ni d'une nationalité, encore moins d'une civilisation donnée. Il ne concerne pas non plus une catégorie de pays. Il s'agit d'une menace globale à laquelle une riposte tout aussi globale devra être apportée. Mon pays, le Bénin, ne ménage aucun effort pour s'associer aux efforts de la communauté internationale dans ce domaine. C'est dans cet esprit qu'il a signé et mené à terme la procédure de ratification des 12 conventions internationales

concernant la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Nous avons tous reconnu la nécessité d'une réforme et engagé depuis plus d'une décennie une réflexion multidimensionnelle pour mettre l'architecture institutionnelle du système des Nations Unies et leurs modes de fonctionnement en adéquation avec les réalités mouvantes sur lesquelles elles sont censées avoir prise.

La réforme doit avoir pour objectif ultime de mieux servir les idéaux que porte l'Organisation et de mieux répondre aux attentes légitimes des peuples de notre planète face aux périls auxquels ils sont exposés aujourd'hui.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de Sécurité, la plupart des États Membres ont réaffirmé leur aspiration d'avoir un Conseil de Sécurité plus représentatif de l'ensemble de la Communauté internationale, compte tenu de l'augmentation considérable du nombre des États Membres qui est passé de 51 à 192 depuis la création de l'ONU et du fait que de nouveaux États ont constitué une certaine puissance sur les plans démographique, économique et/ou militaire.

Mon pays, le Bénin voudrait saisir l'occasion que lui offre cette tribune de l'Assemblée Générale pour remercier tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies dont le vote plébiscite, du 23 octobre 2003, lui a permis de devenir membre non permanent du Conseil de sécurité, pour la période 2004-2005.

Dans le cadre des réflexions en cours pour la réforme du Conseil de sécurité, le Bénin estime que toute réforme du Conseil de sécurité devra prendre en compte les aspirations légitimes des pays en développement notamment africains, tout en préservant l'efficacité et le bon fonctionnement du Conseil.

S'agissant de la candidature du Japon, de l'Allemagne et du Brésil, le Bénin ne trouve aucune objection à ce que ces pays amis deviennent membres permanents du Conseil de sécurité. Cependant, l'étendue, la nature et les modalités de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité devraient être déterminées sur la base des principes de la répartition géographique équitable et de l'égalité souveraine des États. En termes clairs, il n'y aura pas d'augmentation partielle ou sélective du nombre des membres permanents et non permanents du Conseil au

détriment des pays en développement. Dans ce cadre, l'Afrique, tout comme chaque Groupe régional, devrait disposer de deux sièges permanents au Conseil de Sécurité. Toute autre solution entraînerait de facto un déséquilibre et une surreprésentation d'un groupe régional au détriment des autres. En d'autres termes, l'Afrique, à juste titre, demande deux sièges permanents et deux sièges non permanents en plus des trois dont elle dispose actuellement.

S'agissant du droit de veto, son utilisation doit être étendue aux nouveaux membres permanents du Conseil de sécurité. En outre, les membres non permanents du Conseil de sécurité pourraient, de manière rotatoire, pendant le mois où l'un d'eux est Président du Conseil de Sécurité, jouir du droit de veto de circonstance compte tenu de l'importance du poste et du rôle.

Le lien entre le développement et la paix est mieux perçu actuellement que par le passé. L'on a même pris l'habitude d'établir une identité entre ces deux concepts dans la formule désormais consacrée qui veut que « l'autre nom de la paix soit le développement ». Plus le revenu national est élevé, plus les gouvernements ont des marges de manœuvre pour promouvoir des politiques économiques et sociales de nature à favoriser l'intégration nationale et l'équilibre régional.

Aujourd'hui, deux ans après le Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg, en Afrique du Sud, nous sommes tous d'accord sur l'importance de la réalisation progressive et harmonieuse des objectifs du développement durable dans nos pays, conformément à la feuille de route issue des conclusions de nos travaux à Johannesburg. Mais, si l'environnement est important, il ne peut en aucun cas être traité séparément des autres dimensions du développement durable. Au contraire, c'est en renforçant les capacités de développement nationales, en soutenant l'action des communautés avec des programmes à fort effet porteur comme ceux de microfinancement, tels que nous les proposons le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), que nous pourrions véritablement œuvrer pour une lutte radicale contre l'extrême pauvreté et une réduction effective du nombre de personnes vivant dans la pauvreté d'ici à 2015, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement.

Ces programmes offrent des opportunités qui pourront nous aider à mieux préserver les ressources naturelles. Toutefois, nous ne pourrions accepter que la préservation et/ou la protection de l'environnement soit une limite à la croissance économique de nos pays. Car le développement durable bien compris consiste en l'intégration de toutes ses dimensions en une politique nationale conséquente.

En effet, dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA) surtout au Bénin où de nombreux efforts sont en cours pour la consolidation de la démocratie, le renforcement du processus de décentralisation et de la lutte contre la pauvreté, il est urgent que les capacités des communautés et des organisations non gouvernementales soient renforcées pour promouvoir la gestion décentralisée de l'environnement aux fins du développement à la base.

Dans le même cadre de la lutte contre la pauvreté et pour une meilleure gestion des ressources naturelles, nous devons également garder à l'esprit que le Sommet de Johannesburg a identifié la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification comme un des moyens de lutte contre la pauvreté, et par conséquent un outil à la disposition de la communauté internationale pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Au moment où l'Assemblée générale, examinera à sa prochaine session, c'est-à-dire la soixantième, les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces objectifs, ma délégation souhaite que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification occupe la place qui lui revient dans les discussions en cours dans le cadre du «Projet du Millénaire» dirigé par le Président Jeffrey Sachs.

Au niveau des ressources financières, nous lançons un appel à la communauté internationale pour que la quatrième reconstitution des ressources du FEM dépasse celle de la troisième et que le volet dégradation des terres et désertification reçoive toute l'attention voulue.

En adoptant à Bruxelles, en 2001, le Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010, au terme des travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, la communauté internationale s'était fixé comme objectif principal de tout mettre en œuvre pour réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes vivant dans l'extrême

pauvreté et souffrant de la faim et de promouvoir le développement durable des PMA.

En dépit des efforts consentis, les PMA continuent de ployer sous le fardeau de la dette avec comme corollaires l'affaiblissement des dispositifs de protection sociale, la paupérisation des couches sociales vulnérables, l'exode rural, la dépréciation des produits agricoles, etc.

Dans le cadre de l'exercice de son mandat de Président du Bureau du Coordinateur spécial pour les pays les moins avancés, S. E. M. Mathieu Kérékou, Président de la République du Bénin, a pris part, du 28 au 30 juin 2004, au débat de haut niveau de la session de fond 2004 du Conseil économique et social consacré à la mobilisation des ressources et à la promotion d'un environnement propice aux fins de l'élimination de la pauvreté, dans le contexte de la mise en œuvre du programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Je voudrais brièvement souligner que les travaux de cette réunion du Conseil économique et social ont permis d'identifier des pistes sérieuses pour la mobilisation des ressources externes et internes pouvant contribuer à l'élimination de la pauvreté par la promotion de la microfinance, la promotion des petites et moyennes entreprises et la sécurisation du régime foncier.

Des efforts devront donc être entrepris par les PMA et notamment par les pays africains membres de ce groupe, pour renforcer le partenariat avec la communauté internationale, étant donné que les perspectives de leurs économies nationales sont celles qui suscitent le plus de doute.

Mon pays, le Bénin, a apporté cette année encore sa modeste contribution à cette mobilisation internationale en organisant la Conférence régionale africaine sur la famille dans le cadre de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille proclamée par les Nations Unies. Cette conférence a permis à l'Afrique de se doter d'un plan d'action et des stratégies pour sa mise en œuvre.

Le plan d'action s'est construit sur le constat que l'Afrique traverse de très grands changements et se trouve confrontée à des défis énormes qui accroissent les pressions subies par la famille. Pour pouvoir relever ces défis, il faut adopter une approche intégrée qui place la famille au centre d'un programme de développement global, visant à soutenir son intégrité.

Les pays africains partagent la conviction que l'application conséquente des neuf domaines prioritaires de ce plan d'action ouvrirait des perspectives pour atteindre dans de meilleurs délais les Objectifs du Millénaire pour le développement. Ce plan d'action est enregistré comme document des Nations Unies et nous exhortons les partenaires au développement à accorder à ce document toute l'attention requise afin d'aider à réunir les ressources pour la mise en œuvre effective de ce plan d'action qui peut être considéré comme un effort supplémentaire pour cibler de plus près l'être humain dans sa cellule sociale de base et dans ses principaux besoins en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Les efforts enregistrés dans le domaine de l'aide publique au développement, de la gestion de la dette extérieure des pays pauvres lourdement endettés et des négociations commerciales multinationales et en particulier dans le cadre de l'application du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique sont encourageants et doivent être poursuivis avec cohérence pour parvenir à un assainissement global de l'environnement extérieur des pays en développement en général et des pays africains en particulier.

Je saisis cette occasion pour me féliciter de la prorogation de la date d'expiration de l'initiative en faveur des pays pauvres lourdement endettés et de l'adoption du document-cadre général pour les négociations commerciales multilatérales au titre du programme de travail de Doha, connu sous le nom de « Paquet de juillet ». Le cadre général des négociations de ce document était basé sur l'accord des pays développés de ramener les subventions internes à leurs agriculteurs à un niveau permettant aux paysans des pays les moins avancés de pouvoir vivre des fruits de leurs labeurs.

Dans ce cadre, je voudrais souligner qu'en ce qui concerne l'initiative sectorielle sur le coton qui devra faire l'objet d'un traitement spécial séparé au sein d'un sous-comité, la stratégie de développement dans le secteur coton pourrait comprendre l'identification d'opportunités de marché, la possibilité de développer des activités à forte valeur ajoutée ainsi que la mise en place d'organismes ou de mécanismes permettant la régulation et le renforcement du marché.

Je voudrais terminer mes propos en rappelant à notre auguste Assemblée que le Bénin assurera en

février 2005, dans cinq mois, la présidence du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Dans le cadre de cette présidence du Conseil de sécurité, nous avons retenu l'organisation, ici à New York, d'une conférence ministérielle sur le thème « Réflexion prospective sur la situation des enfants soldats en Afrique ». L'un des objectifs visés est de contribuer à trouver une solution durable au problème des enfants soldats en Afrique et de lancer le processus d'élaboration d'un instrument juridique international relatif à la prévention de l'enrôlement des enfants dans les armées. Nous entendons à travers le thème choisi nouer avec la communauté internationale une véritable alliance pour la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité politique et du développement en Afrique. Nous comptons sur votre soutien et votre participation à cette conférence qui nous permettra de désamorcer la bombe à retardement que sont les enfants soldats. Venez donc tous contribuer à léguer aux générations montantes et futures un avenir radieux.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. U Tin Winn, Ministre au Cabinet du Premier Ministre de l'Union du Myanmar.

U Tin Winn (Myanmar) (parle en anglais) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de féliciter le Président pour son accession à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-neuvième session. J'ai pleine confiance que votre sagesse et vos talents diplomatiques guideront nos délibérations vers un résultat fructueux. J'aimerais également saisir cette occasion pour adresser mes remerciements à M. Julian Hunte pour sa direction capable et ses contributions au succès de la précédente session. Ma délégation souhaiterait également rendre hommage au Secrétaire général pour son abnégation et son dévouement à la cause de l'Organisation des Nations Unies.

Le monde affronte aujourd'hui de nombreux défis redoutables. Les questions les plus inquiétantes et les plus menaçantes sont relatives à la paix et à la sécurité. Dans ces circonstances, il convient de rappeler les Cinq principes de la coexistence pacifique, qui ont été énoncés par le Myanmar il y a 50 ans, avec la Chine et l'Inde, pour servir de principes de base aux relations entre les États. Ces Principes ont ensuite été adoptés par les dirigeants asiatiques et africains dans la Déclaration de Bandung de 1955. La Conférence de Belgrade du Mouvement des pays non alignés, en 1961, a également adopté les Principes comme postulats fondamentaux du Mouvement. L'ONU elle-

même a souscrit à ces Principes. Fondés sur la prémisse de l'unité fondamentale de l'humanité, les Cinq principes demeurent aujourd'hui aussi pertinents et valides qu'au jour où ils ont été proclamés.

Le Myanmar estime que l'Organisation des Nations Unies, qui représente la légitimité internationale et dont la composition est presque universelle, est la seule instance internationale faite pour aborder les questions mondiales urgentes. Les événements récents nous rappellent la futilité de l'unilatéralisme et le danger de recourir à l'usage de la force sans l'autorisation de l'Organisation des Nations Unies.

Les menaces au système international et la situation internationale qui évolue rapidement exigent une réforme complète de l'Organisation et de ses mécanismes, de sa structure et de ses méthodes de travail. À cet égard, nous souhaiterions redire notre opinion sur la réforme de l'Organisation, y compris celle du Conseil de sécurité. L'élargissement et la réforme du Conseil de sécurité doivent faire partie intégrante d'un ensemble commun. Pour devenir plus représentatif et traduire les réalités politiques et économiques contemporaines, le Conseil doit être élargi dans ses deux catégories de membres. Une solution idéale dans le processus de démocratisation serait l'abolition du veto. En attendant que cela soit fait, son utilisation devrait être limitée. Nous pensons aussi que les nouveaux membres permanents du Conseil de sécurité devraient jouir des mêmes droits et privilèges que les membres actuels.

Le Myanmar note avec intérêt le travail en cours du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, institué par le Secrétaire général.

En cette ère de mondialisation, la coopération régionale, y compris la coopération Sud-Sud, peut utilement compléter la coopération internationale. En tant que membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Myanmar participe activement aux activités de l'Association, qui visent la promotion de la paix, de la stabilité et de la prospérité régionales et le renforcement de la coopération dans la région Asie-Pacifique.

Le terrorisme est l'un des défis les plus sérieux auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Il menace la souveraineté nationale et viole les droits de l'homme, y compris le droit à la vie. L'année dernière,

les terroristes ont porté leur guerre au seuil des Nations Unies. Ils ont cruellement ôté la vie à 22 personnes innocentes, dont le Représentant spécial Sergio Vieira de Mello, au siège des Nations Unies à Bagdad. Plus récemment, nous avons été témoins d'actes de terrorisme gratuits dans différentes parties du monde, de Beslan à Jakarta et à Madrid. Le Myanmar condamne sans équivoque le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et se joint à la communauté internationale pour appeler à une action concertée afin de lutter contre cette menace dans le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Nous n'avons jamais permis que notre territoire soit utilisé pour commettre des actes hostiles contre aucun État. Nous n'avons pas non plus fourni de l'aide à ceux qui sont impliqués dans des actes terroristes ni ne leur avons offert un abri sûr, et nous ne le ferons jamais.

Le Myanmar fait de son mieux pour lutter contre cette menace aux niveaux national, régional et international. Le Myanmar a signé ou adhéré à 11 des 12 instruments juridiques internationaux relatifs à l'élimination du terrorisme. Il participe aussi activement au Processus de Bali pour lutter contre la criminalité transnationale, y compris le terrorisme international.

Le trafic illicite des drogues est un autre problème redoutable qui est étroitement lié aux autres crimes transnationaux. Un succès dans la guerre contre les stupéfiants contribuera à mener à bien la lutte contre la criminalité transnationale. Le Myanmar accorde la plus haute priorité à la suppression et à l'élimination des stupéfiants. Un plan national étendu sur 15 ans vise l'élimination des stupéfiants dans le pays d'ici à 2014. Cette dernière décennie, le Myanmar a saisi et détruit des stupéfiants d'une valeur supérieure à 14,5 milliards de dollars.

Les chiffres fournis par l'United States Drug Enforcement Administration (Bureau américain des stupéfiants) montrent que sur une période de sept ans, de 1996 à 2003, la culture du pavot a très nettement baissé, de 71 %, tandis que la production d'opium a diminué de 81 %. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a reconnu l'engagement du Myanmar en faveur de la campagne anti-drogue.

Ces dernières années, le problème des drogues de synthèse a également fait surface. Le circuit de la drogue commence par une maîtrise insuffisante du

commerce des produits précurseurs. Il vaut la peine de redire que mon pays ne produit pas de précurseurs chimiques utilisés dans la production de stupéfiants. Nous voudrions exhorter les pays qui produisent des précurseurs chimiques à instaurer des contrôles réglementaires effectifs. Sans produits précurseurs il ne peut y avoir de drogues de synthèse amphétaminiques.

Le Myanmar est résolu à lutter contre les drogues. Il a mis en place une coopération bilatérale, trilatérale, régionale et multilatérale visant à débarrasser le monde de ce fléau. Certains pays occidentaux prétendent que le Myanmar ne fait pas ce qu'il faut face à la question de la traite d'êtres humains. Rien ne saurait être plus loin de la vérité. De fait, le Myanmar considère la traite d'êtres humains comme un mal qui doit être réprimé par une action concertée. À cet égard, le Myanmar a adhéré à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, le 30 mars dernier. Une loi nationale contre la traite d'êtres humains est en cours d'élaboration, conformément à cette Convention. Le mois prochain, le Myanmar accueillera la conférence de l'Initiative ministérielle coordonnée contre la traite d'êtres humains dans le bassin du Mekong.

Les allégations de violations des droits de l'homme au Myanmar visent à discréditer le Gouvernement à des fins politiques. Le Myanmar estime que la question des droits de l'homme est une importante question, qui doit être traitée avec objectivité et impartialité et sans sélectivité. Le Myanmar a toujours coopéré avec l'ONU sur les questions relatives aux droits de l'homme. À cet égard, un Comité national des droits de l'homme a déjà été mis en place dans notre pays et une campagne de sensibilisation aux droits de l'homme a commencé dans tout le pays dans le cadre des programmes scolaires, ainsi que d'ateliers à cet effet.

Les entrevues menées par une organisation non gouvernementale politisée avec quelque 25 insurgés sur le sol d'un pays voisin ont fait courir la rumeur selon laquelle il y aurait 70 000 enfants soldats dans les forces armées nationales du Myanmar. C'est une conclusion fantaisiste. Cette contre-vérité réapparaît dans le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2002/1299) en 2002, qui est ensuite devenu le document de travail du débat thématique du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés qui a suivi.

Je voudrais, tout d'abord, redire fermement que le Myanmar n'est pas un pays en conflit armé. C'est un pays en paix. Deuxièmement, je voudrais établir clairement que le recrutement d'enfants dans les forces armées du Myanmar n'est pas autorisé, que ce soit par la loi ou en pratique. Un programme de prévention était en vigueur dans mon pays avant même que le Conseil de sécurité ait commencé d'adopter ses résolutions thématiques sur le sujet. À cet égard, le Président de notre Comité pour la prévention du recrutement d'enfants soldats a récemment reçu le représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) au Myanmar afin d'explorer des moyens de renforcer la coopération. Le représentant a eu l'occasion de visiter le centre d'enrôlement militaire situé près de Yangon, puis le centre d'enrôlement militaire de Mandalay, avec le Coordonnateur résident de l'ONU. Le Myanmar met actuellement la dernière main à un plan d'action à cet égard et coopère avec l'UNICEF sur la question. Il poursuivra également sa coopération avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés.

Je voudrais maintenant passer à l'actualité de mon pays. La paix et la stabilité ont été rétablies. Nous prenons des dispositions pour assurer une transition sans heurts vers un État moderne pacifique et démocratique. Le Myanmar accorde la plus haute priorité à la réconciliation nationale en vue de l'harmonie entre ses 135 races nationales différentes. Afin de renforcer les liens et de promouvoir le développement économique et social des races nationales habitant dans les zones frontalières, le Gouvernement a consacré 58 milliards de kyats et plus de 550 millions de dollars des États-Unis au développement des infrastructures, et notamment des réseaux de communication, et des structures d'éducation et de santé, pour améliorer la qualité de vie de ces citoyens.

Nonobstant les sanctions unilatérales imposées par certains pays occidentaux, le Myanmar a réussi à développer son économie et à améliorer le bien-être de sa population. Nous avons pu le faire en nous appuyant principalement sur nos propres ressources et avec l'aide et la coopération de nos voisins.

Des progrès notables ont été réalisés dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Le pays dispose maintenant de 757 hôpitaux, dont 140 ont été mis en place dans les 15 dernières années. Rien qu'au cours de l'année écoulée, 22 nouveaux hôpitaux ont été mis en

service. Au cours de la même période, le nombre d'institutions d'enseignement supérieur et d'universités du pays est passé de 32 à 154. Les taux d'inscription à ces institutions ont augmenté spectaculairement, passant du chiffre de 120 000 étudiants à 890 000.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Je voudrais maintenant passer à l'actualité politique récente de mon pays. En août 2003, le Premier Ministre, le général Khin Nyunt, a annoncé un plan de campagne en sept volets pour la transition vers la démocratie. Ce plan de campagne a été bien reçu dans le pays, ainsi que par nos voisins. Le Sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, en novembre dernier, a salué la détermination manifestée par le Gouvernement du Myanmar d'effectuer la transition à la démocratie.

Le premier volet du plan de campagne – et le plus capital – la nouvelle convocation de la Convention nationale, a commencé le 17 mai dernier. Mille quatre-vingt-huit délégués issus de huit couches sociales différentes, représentant tout l'éventail de la société participent à la Convention actuelle. Elle est plus ouverte que la précédente Convention, à laquelle seuls 700 délégués avaient participé.

De plus, 60 % des délégués à la présente Convention représentent les races nationales. Plus de 100 délégués représentent 17 grands groupes armés et 17 groupes armés plus réduits, qui sont rentrés dans la légalité. Lors de la précédente Convention, les représentants de trois ou quatre groupes armés récemment rentrés dans la légalité étaient présents comme observateurs.

Au cours de la première session, la question délicate du partage du pouvoir entre le Gouvernement central et les États et régions a été le principal thème de discussion. De fait, le partage du pouvoir est une question vitale et délicate, puisque le pays évolue désormais d'une structure étatique unitaire à une structure de type « Union », où les États et les régions disposeront de leurs propres organes exécutifs et législatifs. Les délégués ont tenu des discussions nombreuses sur cette question. En raison du caractère complexe et névralgique des délibérations, les discussions ont été très longues et parfois intenses. Après le succès de la première session, la Convention a été levée le 9 juillet.

Le Myanmar est une union de 135 races nationales et l'unité est essentielle si nous voulons réaliser notre vision d'un État prospère et démocratique. Nous trouvons très encourageants les résultats de la première session. Le souhait commun d'assurer le succès du plan de campagne en sept volets était manifeste. Les préparatifs de la deuxième session sont en cours; elle sera convoquée pendant la prochaine saison sèche. Une fois un accord atteint sur les principes fondamentaux de la Convention nationale, une nouvelle constitution sera élaborée. Le projet de texte sera soumis à référendum pour permettre à la population du Myanmar de se prononcer dessus. Après l'adoption de la nouvelle constitution, des élections libres et équitables seront organisées, où la population pourra élire les dirigeants de son choix.

La nouvelle structure politique doit être solide et capable d'adaptations et le pays doit être uni. L'avenir du pays ne peut être défini par un seul individu ou un parti agissant seul. Il n'y a pas d'autre solution que la Convention nationale. C'est le seul processus permettant à la population du Myanmar de réaliser ses aspirations à un pays moderne et démocratique. Nous ne saurions permettre en aucune circonstance que la Convention nationale n'aboutisse pas. Un échec plongerait le pays dans l'abîme de l'anarchie. C'est la raison pour laquelle nous attachons tant d'importance à l'aboutissement de la Convention nationale. Nous sommes résolus à ce que cet effort national crucial soit couronné de succès.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Sergei Martynov, Ministre des affaires étrangères de la République du Bélarus.

M. Martynov (Bélarus) (parle en russe) : Pendant des décennies, on s'est interrogé du haut de cette tribune, pour savoir : où allait notre monde? où allait l'ONU? Au seuil du troisième millénaire, ces questions deviennent de plus en plus brûlantes. Le monde a changé. Le balancier de l'histoire a oscillé dans le sens opposé. Il y a des violences nouvelles, une vague de terrorisme, des guerres localisées et des conflits ethniques dont l'origine est la pauvreté et le fossé grandissant dans le niveau de développement entre les pays. Ce ne sont pas là les problèmes d'autrui; ce sont là des défis mondiaux communs à nous tous. Quelle sorte de demeure commune voulons-nous habiter? Je crois que nous voulons avant tout résider dans une demeure sûre, où nos enfants ne périront pas

aux mains des terroristes ou de la faim, de la maladie, par l'explosion des mines antipersonnel ou des bombes autoguidées ou sous les tirs de missiles.

Que devons-nous faire alors? La réponse est claire : nous devons établir un système de sécurité internationale comprenant des composantes militaire, économiques, sociale, liées à l'environnement et à l'information – un système fondé sur la primauté du droit dans les affaires intérieures et internationales. La réponse est claire, mais elle est difficile à concrétiser. À la session précédente de l'Assemblée, le Bélarus avait fait de la primauté du droit dans les relations internationales le thème principal de sa déclaration. Le fait que ce thème ait été un leitmotiv du présent débat général nous porte à un certain optimisme, à savoir, que l'objectif est réalisable.

Aujourd'hui, aucune personne sensée ne peut rester indifférente face aux actes de terrorisme odieux qui ont marqués le début du XXI^e siècle. Les approches habituelles, basées sur l'égoïsme et les avantages exclusifs, ne suffisent pas pour écraser le mal. Nous avons besoin de solutions non classiques, à long terme et globales. Qui peut les fournir et comment? L'ONU, par son rôle essentiel, est la seule à pouvoir le faire. Le Comité contre le terrorisme (CCT) du Conseil de sécurité doit devenir un outil concret et pratique pour faire reculer le terrorisme international : il faut renforcer la coalition contre le terrorisme sous l'égide de l'ONU, assurer le suivi de la mise en œuvre des dispositions de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et mettre fin à la pratique de deux poids, deux mesures face aux terroristes et au terrorisme.

Concrètement, établir un lien direct entre le CCT et les organisations internationales et tenir un nombre accru de séances publiques du Conseil de sécurité au niveau ministériel pourrait réellement aider dans la lutte mondiale menée contre le terrorisme sous la bannière de l'ONU. Cependant, cette lutte ne peut être couronnée de succès que si notre objectif commun est d'instaurer un système mondial plus humain et plus juste. Le Bélarus ne ménagera aucun effort dans cette lutte.

Le 1^{er} mars 2004, le Bélarus est devenu partie à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous disposons du septième arsenal du monde en mines terrestres, que nous avons hérité de l'ex-Union soviétique. Nous ne fabriquons ni

n'exportons de mines, ni n'en faisons emploi dans notre pays ou nulle part ailleurs dans le monde. Toutefois, guidés par nos préoccupations et intérêts communs, nous avons ratifié la Convention d'Ottawa et comptons à présent sur l'aide de la communauté internationale pour la destruction de nos stocks de mines.

Demain, nous déposerons les instruments de ratification de mon pays pour des accords internationaux aussi importants en matière de désarmement que la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Parmi les défis les plus importants aujourd'hui figurent l'immigration clandestine, la criminalité transfrontière, le trafic des drogues, la traite des personnes et la sécurité de l'infrastructure énergétique. Dans sa lutte contre ces menaces, le Bélarus, qui se situe à un carrefour principal des voies de communication européennes, est un facteur important de la stabilité européenne. Notre pays joue également un rôle capital dans le transport des ressources énergétiques entre l'Europe et l'Asie. Aujourd'hui, nous lançons un appel à nos voisins, à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et à l'Union européenne pour qu'ils établissent une coopération régionale afin de veiller à la sécurité des infrastructures essentielles, telles que les gazoducs, les oléoducs, les centrales électriques, y compris nucléaires. Le Bélarus a annoncé qu'il était prêt à affecter des contingents et des ressources aux structures internationales à l'appui de ces objectifs. La contribution du Bélarus à la sécurité régionale et internationale, qui a commencé dans les domaines du désarmement nucléaire et classique au début des années 90, continue d'être concrète et substantielle. Nous sommes reconnaissons aux autres pays et aux organisations internationales de leur aide en matière d'infrastructure tant frontalière que douanière.

La pratique de deux poids, deux mesures devient un problème de plus en plus important et pas uniquement dans le cas du terrorisme. Cet outil répréhensible est essentiellement utilisé contre les États qui ont l'audace de suivre leur propre politique étrangère plutôt que de se plier aux diktats des puissantes capitales du monde. Un dirigeant ne doit pas

être un dictateur et certainement pas un messie. La pratique de deux poids, deux mesures est aujourd'hui essentiellement appliquée dans l'espace euroatlantique. Mais des efforts énergiques sont déployés pour l'introduire à l'ONU. Cela constituerait un danger pour la stabilité et l'efficacité du système des Nations Unies. Le Bélarus demande à tous les États qui ont à cœur l'indépendance de l'ONU et le rôle qu'elle joue de ne pas le permettre.

La sécurité économique est une condition très importante du développement durable. C'est un concept fort abstrait pour la plupart des pays du monde. En tant que seul État européen à être membre du Mouvement des pays non alignés, le Bélarus voudrait souligner que le concept centre/périphérie oppose les pays développés et les pays en développement dans le domaine industriel. C'est également un concept qui est clairement en crise et qui nous freine dans la recherche d'une solution aux problèmes du développement économique.

Seulement sept des 50 pays les moins avancés ont atteint un taux de croissance de 7 %, préalable indispensable pour réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre de personnes vivant dans une pauvreté absolue. Toutes les 4 secondes, quelqu'un meurt de faim. Ce ne sont pas que des chiffres, mais la platitude même de cette déclaration révèle l'horreur du problème et à quel point l'indifférence du monde paraît terrible. La difficulté de la tâche ne devrait pas nous empêcher de trouver les moyens de résoudre le problème de la pauvreté. C'est la raison pour laquelle le Bélarus appuie l'initiative de lutte contre la faim et la pauvreté dans le monde, lancée par le Président Lula da Silva.

Malgré la période de transition et l'effondrement de notre économie, mon gouvernement - vaste région de l'ex-Union soviétique - a été le premier à résoudre le problème de la malnutrition. Nous livrons maintenant une lutte contre la pauvreté. Depuis 1995, nous avons quasiment réduit de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté au Bélarus, le chiffre étant cette année tombé à 20 % environ.

Les difficultés auxquelles nous avons été confrontés ne nous ont pas empêché de fournir une aide économique aux pays en développement. Nous avons accordé, à titre unilatéral, des préférences commerciales à l'écrasante majorité des pays en développement.

Nous sommes troublés par la possibilité d'un désintérêt croissant de l'ONU pour les questions touchant les économies en transition. Le Bélarus considère que le rôle des programmes et des fonds des Nations Unies est tout aussi important à l'aide au développement qui est fournie aux pays en transition. Toutefois, compte tenu des circonstances actuelles - dans lesquelles certains États de la région approchent le niveau du Groupe des Huit alors que d'autres ont des indicateurs macroéconomiques qui dépassent à peine ceux des pays les moins avancés - cette aide doit être soigneusement ciblée. Cela signifie que, dans la planification des programmes de pays, il faut tenir compte du développement socioéconomique des pays et du degré de leur intégration à l'économie mondiale et aux institutions financières. Nous entendons faire de cette approche la base d'un projet de résolution qui sera présenté à l'Assemblée générale et nous espérons que les Membres l'appuieront.

Les problèmes associés au financement du développement sont aujourd'hui d'une actualité brûlante pour les pays en développement et pour les pays en transition. Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement qui a eu lieu l'an dernier pendant deux jours à l'Assemblée générale n'a pas suffi à assurer l'application et le suivi des décisions prises à la Conférence internationale sur le financement du développement. Cette situation nécessitera la création d'un organe indépendant du Conseil économique et social.

Le Bélarus est persuadé que le sommet de 2005 qui aura lieu à l'ONU en vue d'évaluer l'application des Objectifs du Millénaire pour le développement permettra de donner une véritable impulsion aux initiatives visant à stimuler le développement économique dans les pays en développement et les pays en transition.

Le souci de réduire le fossé technologique et de l'information entre les pays développés et les pays en développement doit figurer parmi nos préoccupations communes.

Au Sommet mondial sur la société de l'information qui s'est tenu à Genève en 2003, le Président de la République du Bélarus, M. Alyaksandr Lukashenka, s'est clairement prononcé en faveur de la création, sous l'égide de l'ONU, d'un fonds spécial pour dédommager des pertes qu'ils ont subies les

producteurs fournissant des logiciels aux pays en développement à prix réduit. Le format et le mécanisme de ce fonds devraient être définis par un groupe de travail, dans le cadre des préparatifs du sommet de 2005.

Après avoir vécu la catastrophe de Tchernobyl dont les effets continuent de se faire sentir, le Bélarus est profondément conscient d'un fait : nous ne pouvons pas ignorer le problème de la sécurité radiologique. Les conséquences d'une catastrophe de ce type sont excessivement lourdes et incompatibles avec la survie à long terme du genre humain. Il est indispensable de continuer à développer la coopération née de Tchernobyl pour poursuivre les initiatives lancées par l'ONU, en améliorant les mécanismes de coordination. Nous appuyons les travaux de l'agence internationale de l'énergie atomique en vue de mettre en œuvre un régime de non-prolifération nucléaire et de renforcer la sécurité radiologique et nucléaire.

Nous espérons que l'on pourra trouver les moyens de faire en sorte que les personnes vivant dans les régions touchées par la catastrophe de Tchernobyl bénéficient de conditions de vie plus normales. Ce sera d'ailleurs le thème d'une conférence internationale qui aura lieu à Minsk en 2006, à l'occasion du triste anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl. Nous appelons tous les États intéressés, les responsables du Secrétariat et les organisations internationales à participer à ses préparatifs et à la conférence elle-même.

L'ONU a souvent essuyé des critiques et a entendu nombre d'analyses pessimistes de son activité et de son potentiel. Bien des choses sont justes, mais regardons la réalité en face : il n'existe pas dans le monde de solution de rechange à l'ONU comme mécanisme permettant de régler collectivement les problèmes mondiaux et régionaux, pas plus qu'il n'existe de solution de rechange au multilatéralisme. La réalité de la vie nous renforce chaque jour davantage dans cette conviction.

Le Bélarus attend avec un grand intérêt les résultats des travaux du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, qui devra présenter ses conclusions face aux défis et aux menaces de notre temps. Membre du Mouvement des pays non-alignés, le Bélarus souhaite que la position groupée des États membres du Mouvement soit prise en considération par le Groupe quand il

travaillera à des propositions visant à améliorer l'efficacité de la réforme de l'ONU.

Un objectif majeur de ce travail est de redresser le déséquilibre entre les pays membres du Conseil de sécurité et le reste de l'Organisation, sur la base d'une répartition géographique plus équitable des sièges du Conseil. Nous pensons qu'il faut tenir compte de l'intérêt de tous les groupes régionaux en accueillant la catégorie des membres non permanents. S'agissant des membres permanents, des sièges supplémentaires doivent être accordés à trois régions – Asie, Afrique, Amérique latine et Caraïbes – ainsi qu'à des pays d'Europe et d'Asie, qui ont apporté la contribution la plus tangible au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Revenons aux questions troublantes que je m'étais posées au début de mon intervention : où va le monde? Où va l'ONU? Concernant la première question, tout dépendra de l'ONU. C'est l'essentiel, mais ce n'est pas ce qu'indique la situation mondiale. C'est la dure vérité, mais la vérité tout de même. Nous devons remédier à cette situation. Nous pouvons le faire. Il y va de notre intérêt commun et de l'intérêt des États tant grands que petits, tant nantis qu'en développement. Il y va de l'intérêt de l'ONU.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vartan Oskanian, Ministre des affaires étrangères de la République d'Arménie.

M. Oskanian (Arménie) (parle en anglais) : Nous voudrions vous adresser nos félicitations, Monsieur, à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous aimerions également remercier M. Julian Hunte et le Secrétaire général des efforts qu'ils ont déployés en cette année difficile.

L'an dernier, nous avons exprimé notre préoccupation à l'égard de la restauration de la souveraineté de l'Iraq et de la revitalisation du processus de paix au Moyen-Orient. Cette année, nous voulons tout particulièrement souligner la nécessité impérieuse de mettre fin à la tragédie du Darfour. Les Arméniens, victimes du premier génocide du XXI^e siècle, connaissent bien les effets à long terme qui résultent de la persécution et de la dépossession de son propre foyer. Ce n'est pas là une façon d'aborder un nouveau millénaire. Les avantages de la mondialisation devraient servir à surmonter cette nouvelle crise mondiale.

Nous comprenons trop bien que la paix et la sécurité sur les plans national et international sont clairement liées à la dignité économique et sociale aujourd'hui ou qu'elles découlent de notre conviction de pouvoir y accéder demain. Ni la suffisance née de l'autosatisfaction ni la violence moralisatrice ne constituent cependant des solutions aux grandes inégalités qui existent dans le monde et au sein de nos pays, même les plus développés d'entre eux.

Le terrorisme affecte dans toutes ses manifestations la sécurité et la stabilité économique et politique dans tous les coins de la planète. Le terrorisme, de Madrid à Beslan, est inexcusable et inacceptable, quelles que soient ses manifestations. Consciente du fait que le succès des efforts dans la lutte antiterroriste est tributaire de mesures collectives, l'Arménie s'est jointe à la lutte mondiale contre le terrorisme international. Cette lutte doit aller au-delà d'une coopération régionale et internationale efficace. Elle doit comprendre les objectifs mêmes de la Déclaration du Millénaire : remplacer la privation, la pauvreté et l'injustice par le respect universel des droits de l'homme, la démocratie, le développement économique, l'égalité et la justice sociale.

En Arménie, nous avons connu une année où la croissance économique est allée de pair avec une participation accrue aux travaux des organisations internationales, notamment de l'ONU. Notre rang d'après l'indicateur du développement humain nous donne la confiance nécessaire pour poursuivre dans la voie de notre développement économique. Nous nous emploierons également à renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé. Nous sommes fiers de ce que les grandes entreprises arméniennes trouvent des moyens de contribuer à l'art et la culture, d'investir dans la vie publique et de devenir des partenaires dans une société à la recherche du bonheur et de la qualité de vie.

En 2005, la communauté internationale passera en revue les progrès réalisés dans l'application de l'agenda pour le développement mondial. Il serait fort utile que nous puissions consacrer en priorité nos ressources à l'application de cet agenda plutôt que d'énoncer à nouveau nos bonnes intentions collectives. En d'autres termes, nous devons rassembler la volonté politique voulue pour prendre sur les plans financier et politique les engagements nécessaires pour surmonter les obstacles restants.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement constituent des directives pour l'Arménie. À cette fin, l'autonomisation des femmes, la protection des enfants et la lutte contre la pauvreté ne représentent pas de simples objectifs pour nous : ce sont effectivement les piliers d'une société prospère, saine et stable. Le Gouvernement arménien a approuvé les plans d'action nationaux pour la protection des droits de l'enfant, pour l'amélioration de la situation des femmes et la promotion de leur rôle dans notre société, ainsi que pour la prévention du trafic des humains. En outre, une vaste stratégie de lutte contre la corruption, conçue avec le concours et les conseils de la communauté internationale, va compléter le programme stratégique de lutte contre la pauvreté qui commence déjà à porter ses fruits.

Nous poursuivons notre collaboration efficace avec les organes de l'ONU dans un grand nombre de domaines importants, comme l'emploi des techniques de l'information et de communication afin d'améliorer la gouvernance et d'institutionnaliser les relations entre les secteurs privé et public. Grâce à l'appui de la communauté des donateurs, qui est axé sur le renforcement des institutions et la bonne gouvernance, nous espérons que les réformes démocratiques et relatives aux droits de l'homme de ces 10 dernières années feront davantage qu'instaurer un cadre législatif solide et qu'elles s'ancreront profondément dans notre société, sur les plans psychologique et social.

Membre actif du Conseil économique et social et de la Commission des droits de l'homme, l'Arménie restera engagée dans la coopération internationale en faveur du développement. Parallèlement, nous concourrons à l'amélioration des mécanismes de consultation et de coordination, qui sont essentiels pour rendre performant notre système de sécurité collective, et nous attendons avec un vif intérêt l'analyse du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement.

Nous sommes favorables à une coopération élargie entre l'ONU et les organisations régionales afin que les pays soient davantage impliqués dans les processus de prise de décisions et de mise en œuvre. Il est nécessaire d'engager des réformes au sein de ces précieuses organisations si nous voulons affronter de manière efficace les réalités et les défis d'aujourd'hui, mais aussi résoudre les problèmes de demain. Pour ce faire, nous ne pouvons utiliser les mécanismes d'hier.

Il est indispensable de revitaliser l'Assemblée générale pour que l'ONU agisse avec efficacité. De plus, nous sommes favorables à ce que le Japon, l'Allemagne et l'Inde occupent aux côtés de pays d'Afrique et d'Amérique latine des sièges permanents au sein d'un Conseil de sécurité élargi et plus représentatif.

En l'espace de quelques années, l'Arménie a battu en brèche l'idée selon laquelle nous sommes tenus de choisir entre l'Orient et l'Occident, entre l'ancien monde et le nouveau monde. Nous avons éliminé le mythe selon lequel nos voisins peuvent contrôler la cadence de notre développement économique et l'orienter à leur guise. À présent, nous voulons battre en brèche l'idée très dangereuse selon laquelle les adversaires d'antan sont des ennemis éternels.

L'Arménie est disposée à transiger et à collaborer avec ses voisins qui sont prêts à se joindre à nous pour faire l'histoire, et non la récrire. Nous voulons œuvrer aux côtés d'un Azerbaïdjan qui conçoive sa place à l'intérieur d'un ordre international fondé sur des règles et dont les politiques, les pratiques et les déclarations ne mettent pas en péril la paix et la stabilité fragiles de notre région.

L'Azerbaïdjan a été le premier à introduire le nettoyage ethnique dans l'espace soviétique, le premier à engager des mercenaires et des terroristes étrangers au sein de son armée et le premier à abandonner les « règles d'engagement » des organisations internationales.

Qu'il me soit permis de m'expliquer. La présence arménienne dans la région du Caucase est depuis très longtemps importante. Nier ou récrire l'histoire exige un effort de planification systématique, beaucoup d'énergie et d'importantes ressources. Le Gouvernement azerbaïdjanais n'en a malheureusement pas été avare. L'Azerbaïdjan a réussi à éliminer les Arméniens de Nakhichevan, dont ils composaient plus de la moitié des habitants. Plus de 400 000 Arméniens vivaient en Azerbaïdjan pendant l'ère soviétique. Suite aux pogroms de Soumgaït et de Bakou, il n'y en a plus un seul aujourd'hui. De fait, l'Azerbaïdjan a réussi son expérience de nettoyage ethnique.

Voilà 10 ans, l'Azerbaïdjan a engagé des mercenaires et des terroristes étrangers, ceux-là même dont nous entendons parler aujourd'hui, pour combattre les Arméniens et les Arméniennes qui défendaient leurs terres et leurs maisons contre les

bombardements aériens et les pilonnages. Ce fut une défaite pour les terroristes et une victoire pour les Arméniens.

Enfin, les dirigeants de l'Azerbaïdjan n'ont pas saisi les occasions de rapprochement et de recherche de solutions que leur a offertes leur adhésion aux organisations internationales. L'Azerbaïdjan rejette aujourd'hui la médiation de ceux qui souhaitent l'aider à mettre fin au transit des drogues illicites sur son territoire. Il s'oppose à ce que le Conseil de l'Europe et d'autres groupes d'observateurs viennent dans la région constater par eux-mêmes la destruction de milliers de monuments historiques et culturels irremplaçables. L'Azerbaïdjan clame son désir d'adhérer à l'OTAN, mais ne cesse d'interdire la participation d'un partenaire aux manœuvres de l'OTAN. Pire, au lieu de la réprimander, l'Azerbaïdjan a félicité l'officier de son armée qui a décapité un collègue arménien lors d'un entraînement de l'OTAN à Budapest. Il lance des critiques contre le Groupe de Minsk, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, afin de masquer son refus d'examiner les propositions nées des débats et des négociations auxquels ses propres dirigeants ont pris part. Depuis plus de cinq ans, l'Azerbaïdjan rejette toute proposition qui lui est soumise, de celle d'un « État commun » avancée en 1998 au document de Key West de 2001.

Les Arméniens ont pris le dessus dans l'affrontement armé que l'Azerbaïdjan a déclenché en réaction aux revendications pacifiques d'autodétermination formulées par les habitants du Haut-Karabakh. Contrairement à ce que le Président azerbaïdjanais a affirmé depuis cette tribune, cela fait plus de 2 000 ans et non 10 ans seulement que les Arméniens occupent ces territoires. Aujourd'hui, le Haut-Karabakh a redressé l'injustice commise par Staline au milieu des années vingt. Il est libre, démocratique et tolérant à l'égard des minorités. Le Haut-Karabakh tient des élections régulières, il est doté d'institutions étatiques et de structures de sécurité, il contrôle l'intégralité de son territoire et affiche une économie en pleine croissance.

Si, au siècle passé, Arméniens et Azerbaïdjanais ont coexisté sous la contrainte, au siècle présent, dans lequel nous avons acquis le droit de vivre notre propre destinée, nous pouvons choisir de vivre ensemble dans la paix. Si nous voulons vraiment devenir des résidents à part entière et méritants de l'Europe voisine, où ce ne

sont pas les frontières qui comptent, mais les intentions et la tolérance, nous devons accepter notre passé, notre histoire et les réalités qui ont marqué notre région.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Momodu Koroma, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Sierra Leone.

M. Koroma (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à ceux qui vous ont félicité, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, ce grand parlement des nations, pour sa cinquante-neuvième session. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Julian Hunte, en particulier pour l'élan qu'il a imprimé au processus de revitalisation de l'Assemblée générale actuellement engagé.

Une fois encore, dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation et dans sa franche déclaration de la semaine dernière à l'Assemblée générale, le Secrétaire général a donné le ton du débat général de l'année. Ma délégation le félicite de la ténacité et du courage dont il fait montre dans ces circonstances politiques extrêmement difficiles, et partage l'analyse générale qu'il a faite de la situation internationale actuelle et du rôle de l'ONU.

Voilà un peu plus de trois semaines, sur l'initiative des États membres du Mouvement des pays non alignés, l'Assemblée a réaffirmé le rôle central de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que dans la promotion de la coopération internationale. Cela est revenu, en fait, à rappeler que cette Organisation repose sur la coopération internationale et que son efficacité dépend de la coopération internationale. Ma délégation prie donc instamment tous les États Membres d'adhérer au principe de la coopération.

La Sierra Leone croit, et continuera de croire, en l'Organisation des Nations Unies. Après tout, nous faisons partie de l'ONU, comme tout autre État représenté à l'Assemblée générale. Bien sûr, nous rencontrons certaines difficultés, mais nous sommes fermement convaincus que dotée des ressources appropriées, d'un soutien et d'une coopération en temps utile et assurée de l'appui moral et politique nécessaire, l'ONU peut remplir sa mission, comme elle l'a fait de manière admirable en Sierra Leone.

À cet égard, je voudrais exprimer notre sincère reconnaissance à l'ensemble des pays qui ont contribué à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Nos remerciements vont également au personnel de tous les programmes et institutions du système des Nations Unies, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales qui ont travaillé en partenariat avec l'ONU, le Gouvernement et la société civile pour rétablir la paix et la stabilité dans notre pays et, plus récemment, pour conduire les élections locales.

Un thème est revenu comme un leitmotiv dans cette salle au cours de la semaine écoulée, ainsi que dans d'autres instances internationales, c'est celui du respect de l'état de droit. L'analyse de son importance faite par le Secrétaire général n'a nul besoin d'être embellie. Les causes et la nature du conflit en Sierra Leone, peut-être plus que de tout autre conflit dans le monde récemment, nous montrent que presque tout s'écroule lorsque l'état de droit s'effondre et que, par conséquent, il doit devenir le pilier de la reconstruction après un conflit, du relèvement national, de la gouvernance et de l'administration de la justice et la pierre angulaire de toute paix durable.

À l'heure où le Gouvernement sierra-léonais lutte, bien qu'avec des ressources limitées, pour réformer sa propre administration de la justice, il est aussi préoccupé par la situation financière du Tribunal spécial, créé dans le pays pour régler le problème de l'impunité. L'efficacité, et en fait la crédibilité, du Tribunal pourraient être remis en question si des mesures ne sont pas prises d'urgence pour remédier aux problèmes budgétaires. Je voudrais donc saisir cette occasion pour lancer un appel en faveur de la poursuite des contributions volontaires, ainsi qu'en faveur du versement au Tribunal spécial des subventions prévues au budget ordinaire de l'ONU.

Comme l'a dit le Président Kabbah lors de l'inauguration officielle du Tribunal en mars,

« il s'agit d'un tribunal spécial pour la Sierra Leone, d'un symbole de l'état de droit et d'un élément essentiel dans la quête de la paix, de la justice et de la réconciliation nationale menée par le peuple de la Sierra Leone. Il s'agit également d'un tribunal spécial pour la communauté internationale, d'un symbole de la primauté du droit international. »

Il n'y a aucune garantie que les victimes des violations du droit humanitaire international et du droit

relatif aux droits de l'homme lors de la guerre civile en Sierra Leone obtiendront réparation pour ces crimes odieux. Aussi le moins que nous puissions faire pour elles, maintenant, est de garantir que justice sera rendue. Nous pouvons le faire en allégeant le fardeau financier du Tribunal spécial et en prouvant que nous sommes véritablement déterminés à faire respecter l'état de droit.

L'ONU a été créée il y a plus de 50 ans pour répondre aux aspirations à la paix et à la sécurité qui prévalaient à l'époque. Depuis, le monde a connu, et continue de connaître, des changements radicaux, auxquels l'Organisation doit s'adapter. C'est pourquoi les Sierra-Léonais continuent de suivre avec beaucoup d'intérêt les processus consultatifs relatifs à la revitalisation de l'Assemblée générale et à la réforme du Conseil de sécurité, afin que ces organes reflètent la réalité du monde contemporain. Ma délégation voudrait inviter instamment le Président à maintenir l'élan apparu dans ces processus à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

La menace du terrorisme et les conflits locaux continuent de faire obstacle à la paix, à la stabilité et au développement dans de nombreuses régions du monde. Sans parler des victimes innocentes qu'ils ont entraînées, les conflits ont annulé les progrès en matière de développement qu'avaient enregistrés les pays pauvres et ils les ont même réduits à une condition de dépendance vis-à-vis des donateurs. Tout en déplorant tous les actes de terrorisme, il est important de reconnaître que les pays pauvres, en particulier ceux qui sortent d'un conflit, ont des capacités très faibles de lutte contre le terrorisme. Si une action mondiale est nécessaire pour combattre le terrorisme, et ma délégation pense que c'est le cas, des efforts devraient être faits pour renforcer la capacité des pays pauvres à jouer le rôle qui leur revient dans cette bataille.

Après environ 11 années de conflit civil violent et dévastateur, la Sierra Leone se trouve désormais dans la phase délicate de l'après-conflit. C'est à cette étape que les causes profondes du conflit devraient être considérées et que les bases d'une paix permanente, de la stabilité et du développement durable devraient être jetées. En résumé, c'est durant cette phase qu'il faut faire fructifier les bénéfices de l'effort de paix, en adoptant une approche synergique qui intégrerait le développement ainsi que d'autres forces au service de la paix aux activités de maintien de la paix. Mais cette

approche exige des ressources et une planification qui vont au-delà des stratégies de maintien de la paix traditionnelles où l'on se retire lorsque les canons se sont tus.

C'est dans ce contexte que ma délégation sollicite un appui renouvelé et renforcé pour la Sierra Leone alors qu'elle sort du conflit. Un élément important de cet appel réside dans le fait que les institutions financières et de développement devraient comprendre les exigences multiples et le caractère délicat des situations d'après conflit et qu'elles devraient les traiter comme des cas particuliers. Cela signifie que ces institutions devraient revoir les méthodes rigides et standardisées qu'elles prescrivent, afin de les rendre plus souples et mieux adaptées aux conditions spéciales des situations d'après conflit.

Il y a 10 jours, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MINUSIL jusqu'en juin 2005. Le Gouvernement sierra-léonais a souscrit à l'évaluation et aux recommandations du Secrétaire général relatives aux critères à retenir pour la présence résiduelle de la MINUSIL dans le pays. Nous notons en particulier qu'au cours des mois à venir, le Conseil de sécurité évaluera les fonctions résiduelles par rapport à la capacité des forces armées et de la police sierra-léonaises de maintenir véritablement la sécurité et la stabilité sur l'ensemble du pays. Nous espérons que cette évaluation prendra également en compte la situation sécuritaire de la sous-région.

Je voudrais, par l'entremise de l'Assemblée, rassurer de nouveau la communauté internationale : nous ne comptons pas que la MINUSIL restera indéfiniment en Sierra Leone. Le Gouvernement sierra-léonais est déterminé à garantir une transition sans heurts et sans rupture entre la MINUSIL et les forces armées et la police de la République de Sierra Leone sur l'ensemble du pays. L'armée et la police, toutes deux réorganisées, ont déjà fait la preuve, par leur entraînement, leur discipline et leurs résultats, qu'elles sont quasiment prêtes à assumer l'entière responsabilité de la sécurité de la population sierra-léonaise. Mais la formation n'est qu'une partie de tout ce qui fait que l'on est être prêt. Pour être effectivement opérationnelles, l'armée comme la police ont besoin d'un appui logistique et d'équipement. En conséquence, ma délégation voudrait lancer un appel aux nations amies pour qu'elles contribuent à équiper nos forces de sécurité afin de leur permettre de fonctionner efficacement. Dans le même temps, et pour

des raisons évidentes, le Gouvernement et le peuple sierra-léonais sont encouragés par les perspectives d'une consolidation de la Mission des Nations Unies déployée au Libéria, pays voisin.

Le dialogue récent qui s'est instauré entre les dirigeants de l'Union du fleuve Mano est de bon augure pour la paix et la stabilité dans notre sous-région. Nous avons besoin de l'appui renouvelé de la communauté internationale pour relancer les objectifs et les programmes de l'Union du fleuve Mano, car en devenant pleinement opérationnelle, elle pourrait venir compléter les efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'ONU dans la sous-région. À cet égard, je voudrais exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général, qui a encouragé le processus de rajeunissement de l'Union.

L'Organisation des Nations Unies a déjà identifié nombre des causes profondes des conflits armés à l'intérieur des États. Avec l'aide de la communauté internationale, des efforts sont actuellement déployés pour s'attaquer à ces causes profondes. L'objectif est d'empêcher la résurgence des conflits armés. Ma délégation estime que la même attention devrait également être accordée aux causes profondes des conflits armés entre États, notamment des actes insensés de terrorisme international qui sont perpétrés dans tant de régions du monde. Si des mesures rapides, efficaces et résolues sont absolument nécessaires pour faire face à ce phénomène, il est grand temps que nous nous efforcions d'identifier et d'éliminer les causes profondes d'actes aussi ignobles.

De nouveaux défis et de nouvelles menaces sont en train d'apparaître aux quatre coins du monde avec une fréquence sans précédent. Nous ne devons pas oublier cependant les anciens défis et menaces non réglés posés à la sécurité humaines. Sans préjuger des résultats auxquels arrivera le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement institué par le Secrétaire général, la Sierra Leone espère que le rapport dudit Groupe permettra d'éclairer le lien probable qui existe entre ce que l'on pourrait décrire comme d'anciennes menaces toujours « en activité » et ce que l'on qualifie de menaces et défis nouveaux. Peut-être, comme l'a suggéré le Président Kabbah lors du Sommet du Millénaire il y a quatre ans, ces anciens défis « en activité » prennent des formes et des dimensions nouvelles. Nous assistons peut-être à la transmutation des menaces et des défis.

S'agissant des anciens défis et menaces, la question de Palestine me vient à l'esprit, question qui est depuis bien trop longtemps à notre ordre du jour. Nous savons que c'est une question complexe, mais plus il se passe de temps sans qu'elle soit réglée, plus grand est le risque des cycles de violence interminables. La Sierra Leone est fermement convaincue qu'une solution équitable, en particulier la création d'un État palestinien indépendant vivant aux côtés d'Israël à l'intérieur de frontières sûres, constituerait un progrès gigantesque vers la paix et la sécurité, non seulement pour le Moyen-Orient, mais aussi pour le reste de notre monde troublé et en danger.

Pour ce qui est des menaces actuelles à la paix et à la sécurité internationales, ma délégation est bouleversée par la situation humanitaire tragique que connaît la région du Darfour au Soudan. Nous nous félicitons de la réponse de l'Union africaine à la crise et nous exhortons toutes les parties prenantes à faire tout ce qui est nécessaire pour résoudre le conflit au plus vite. Toutefois, je voudrais souligner que l'Union africaine souhaiterait faire davantage – et ferait davantage si elle avait les ressources nécessaires. En conséquence, j'aimerais lancer un appel au nom de la Commission de l'Union africaine pour que l'Union africaine reçoive un appui financier et matériel qui lui permette de faire face à la situation.

Le Gouvernement et le peuple sierra-léonais savent par expérience que le cessez-le-feu, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion sont des composantes essentielles de la paix. Mais nous faisons toujours face à la tâche énorme qui consiste à consolider la paix, car la paix ne se limite pas au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants. Consolider la paix – une paix véritable – signifie apporter des améliorations dans la vie et les moyens de subsistance de notre peuple entier. Cela signifie des emplois, des aliments, de l'éducation, des soins de santé, des logements adéquats et d'autres services sociaux. Comme le Secrétaire général l'a remarqué dans son dernier rapport sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, des progrès considérables ont été réalisés en matière de redressement économique et social, mais si la Sierra Leone souhaite maintenir le processus de consolidation de la paix et faciliter la transition sans heurts du redressement au développement durable, elle aura besoin d'un appui continu, en particulier pour les secteurs vulnérables du pays.

Nous attendons avec beaucoup d'intérêt l'examen d'ensemble, en 2005, de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement – examen qui coïncidera avec le sixantième anniversaire de l'ONU. Quant à nous, en Sierra Leone, nous examinerons également l'état de notre objectif en matière de sécurité alimentaire, qui est de veiller à ce que d'ici la fin de 2007, aucun Sierra-Léonais ne connaisse plus la faim. Notre objectif en matière de sécurité alimentaire doit être considéré dans le contexte de l'un des Objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim. Compte tenu des graves conséquences de l'extrême pauvreté et de la faim, ce sont là des objectifs réalistes qui constituent la norme minimale nécessaire pour sauver des vies ; et ils sont réalisables.

Nous savons qu'il nous incombe de faire davantage pour nous-mêmes. Nous savons également qu'il faut s'attaquer de toute urgence au déficit démocratique dans les prises de décisions internationales de caractère économique et financier. Dans notre univers interdépendant de plus en plus mondialisé, les inégalités économiques et sociales à l'intérieur des pays sont le reflet de règles injustes, de pratiques commerciales inéquitables et du fait que les parties ne sont pas à égalité dans les transactions internationales. Le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, Juan Somavia, a eu raison de dire, lors du dernier Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Ouagadougou, qu'une bonne gouvernance nationale ne réussira pas en l'absence d'une bonne gouvernance mondiale.

Les consommateurs ont besoin de partager plus équitablement avec les producteurs des pays en développement les bénéfices tirés de leurs abondantes ressources humaines et naturelles abondantes. Ceci signifie, entre autres choses, des prix équitables et un allègement de la dette, ce qui devrait avoir un effet positif sur notre aptitude à réduire la pauvreté dans nos pays en développement respectifs.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. Gábor Bródi, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République de Hongrie.

M. Bródi (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion, Monsieur, pour vous présenter nos sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la cinquante-neuvième session de

l'Assemblée générale. Vous pouvez être assuré du plein appui de ma délégation dans l'exercice de vos importantes responsabilités.

La Hongrie est fermement attachée à un multilatéralisme effectif, instrument clé de sa politique étrangère. Des organisations internationales efficaces et des institutions jouissant d'un large appui politique au sein de la communauté internationale peuvent et doivent, en fait, jouer un rôle d'importance face aux défis de la mondialisation.

Nous attendons avec intérêt et avec grand espoir l'issue des travaux du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, créé par le Secrétaire général, dont le rapport doit être achevé dans le courant de l'année. Pour aborder les tâches complexes et difficiles auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui, il faut non seulement que nous fassions tous montre d'une forte volonté politique, mais aussi que nous mettions en place un cadre de coopération multilatérale amélioré et adapté.

Seul un système d'institutions internationales dont les activités et le mode fonctionnement sont renouvelés et ajustés aux réalités de notre monde contemporain peut être un instrument qui permettra effectivement de s'attaquer avec succès aux menaces et aux défis.

La Hongrie reste fermement résolue à rendre l'ONU plus efficace. À cette fin, l'ONU, et notamment le Conseil de sécurité, doivent s'adapter aux circonstances changeantes du paysage politique.

Les nouvelles menaces que sont notamment le terrorisme international, le danger de prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, la criminalité transnationale organisée et les États en faillite, constituent de graves dangers. Et donc, en matière de prévention et d'alerte rapide, le rôle des États Membres devrait être encore plus vigoureux. Ces défis sont mondiaux et régionaux et, à notre avis, c'est à ce niveau là qu'il faut y répondre. Si l'on n'accroît pas la coopération entre les membres de la communauté internationale, tout effort sera voué à l'échec.

Les actes odieux de terrorisme tels que ceux qui ont provoqué tant de souffrances à New York, Washington, Bali, Istanbul, Madrid et, récemment, en Fédération de Russie, doivent être considérés comme des attaques brutales contre les valeurs des

démocraties. En exposant des vies innocentes au danger, ces actes cherchent à saper l'ouverture et la tolérance de nos sociétés.

De même que ses partenaires de l'Union européenne, la Hongrie condamne toutes les formes de terrorisme. À cet égard, nous appuyons pleinement les travaux importants du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité. Nous espérons que la reprise de ses activités, notamment les visites qu'il a prévues dans les États Membres, contribuera à renforcer nos capacités de lutte contre le terrorisme. Il est de la plus haute importance de faciliter le renforcement de l'État de préparation des pays impatientes de s'attaquer aux menaces qui trouvent leur origine sur leur territoire.

D'importantes mesures ont été prises concernant le gel des fonds et ressources financières pour prévenir le financement du terrorisme. L'Organisation des Nations Unies doit continuer de jouer un rôle fondamental dans cette lutte. Afin d'obtenir des résultats concrets et tangibles à cet égard, nous devons garantir la pleine mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et permettre au plus grand nombre possible d'États d'adhérer aux conventions et protocoles internationaux pour la lutte contre le terrorisme. La Hongrie a fait son devoir à cette fin.

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs continue de menacer clairement la paix et la sécurité internationales. Les nouvelles découvertes de vastes programmes d'armement nucléaire, les réseaux de trafic illicite de matières et de technologies nucléaires, la fourberie avec laquelle les pays qui mettent au point de tels programmes refusent d'en révéler la finalité et la nature demeurent pour la communauté internationale une source de très grave préoccupation. De plus en plus de pays, dont la Hongrie, reconnaissent que ces programmes présentent également des risques très graves de prolifération. Le danger que des armes nucléaires, biologiques et chimiques tombent entre les mains d'États sans principes, de groupes terroristes ou, d'ailleurs, de n'importe quel autre acteur non étatique qui menace notre monde comporte de nouveaux et importants défis en matière de sécurité. Nous devons, à cet égard, agir de concert et de façon résolue, à la fois sur le plan régional et sur le plan mondial.

À cet égard, la Hongrie appuie fermement l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil

de sécurité, qui demande à tous les États d'instituer des contrôles nationaux efficaces de l'exportation de ces produits. Nous demandons instamment que cette résolution soit pleinement appliquée et sommes disposés à offrir notre aide en ce sens.

Dans ce monde où le climat de sécurité évolue vite, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est et demeure l'instrument de base du régime universel de non-prolifération. Avec nos partenaires de l'Union européenne, nous sommes engagés à préserver l'autorité et l'intégrité du Traité. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt la tenue de la septième conférence chargée d'examiner le TNP l'an prochain.

Nous devons poursuivre nos efforts dans le domaine de la prévention des conflits et de la gestion des crises après un conflit. Pour des millions de personnes vivant dans des zones de conflit, ces efforts sont porteurs d'espoir de paix et d'un avenir meilleur et plus sûr.

Nous sommes certains que grâce à leurs efforts conjoints, le peuple iraquien et la communauté internationale parviendront à créer un Iraq démocratique et prospère vivant en paix avec lui-même et avec ses voisins. La Hongrie condamne fermement les actes terroristes et les prises d'otages visant à dérouter le processus politique et de reconstruction en cours dans ce pays en détresse. La contribution de l'Organisation des Nations Unies est essentielle à l'aboutissement de ces efforts. Notre Organisation a déjà prouvé son efficacité en faisant progresser le processus politique alors qu'il semblait s'être enlisé.

La Hongrie continue de contribuer, avec les forces de la coalition, à la stabilisation et à l'amélioration des conditions de sécurité en Iraq. Nous considérons qu'il importe que les organisations et les institutions internationales pertinentes redoublent d'efforts à cet effet, notamment en assurant la formation du personnel de sécurité iraquien.

En ce moment, nos priorités en Iraq doivent être d'aider les préparatifs en vue de la tenue des élections nationales et de la rédaction d'une nouvelle constitution. La résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité prévoit un rôle clé pour l'Organisation des Nations Unies dans le processus de transition politique. Sa vaste expérience dans la mise sur pied d'institutions démocratiques, la promotion de l'état de droit et du respect des droits de l'homme et des libertés

fondamentales, ainsi que dans l'assistance électorale peut et doit être mise à profit.

La Hongrie considère que des élections présidentielles réussies suivies d'élections parlementaires réussies sont, pour l'Afghanistan, des étapes importantes vers la normalisation de la situation politique du pays. Nous nous félicitons de ce que, malgré des conditions de sécurité défavorables, les préparatifs de l'élection présidentielle, prévue en octobre de cette année progressent.

La Hongrie s'inquiète vivement de la violence qui continue de régner au Moyen-Orient, où aucun progrès substantiel n'a été enregistré. Nous demeurons convaincus que la mise en œuvre entière et inconditionnelle de la Feuille de route offre aux parties directement impliquées la meilleure chance de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. Nous demandons instamment à toutes les parties impliquées, y compris le Quatuor, de redoubler d'efforts à cet effet.

La situation dans les Balkans continue d'être au centre de notre attention. L'évolution de la situation dans la région et les efforts de la communauté internationale ont créé un climat politique calme mais fragile. À cet égard, la Hongrie s'engage à maintenir sa présence au sein des missions internationales, au service de la paix et de la stabilité, dans cette région si proche de nous.

Dans cette perspective, nous suivons avec vive inquiétude la détérioration de la situation en matière de droits de l'homme dans notre voisinage immédiat – en Serbie-et-Monténégro. Le nombre des incidents à l'encontre de la population non serbe, y compris la communauté hongroise, est particulièrement alarmant. La Hongrie appelle une fois de plus les autorités serbes à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre un terme à ces actes de violence et les prévenir, ainsi que pour identifier, poursuivre et punir les auteurs des graves crimes que sont les sévices, les menaces psychologiques et l'intimidation. Nous attendons avec intérêt les conclusions de la mission de surveillance internationale actuellement en cours.

La protection internationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales est au cœur de la politique étrangère de la Hongrie. Il ne s'agit pas uniquement d'exprimer notre attachement aux valeurs universelles qui nous tiennent à cœur. Il s'agit également d'une condition préalable essentielle à la préservation de la dignité humaine et à une plus grande

liberté dans notre monde contemporain. La liberté de l'individu et le plein respect des droits de la personne sont des questions qui dépassent de loin l'autorité des États, quels qu'ils soient.

Dans le monde d'aujourd'hui, on ne pourrait guère trouver de pays où tout le monde parle la même langue ou partage la même culture, les mêmes convictions et les mêmes traditions. La présence de groupes nationaux, ethniques, linguistiques et religieux divers à l'intérieur des frontières d'un pays est non seulement un atout, mais également une source d'enrichissement social et culturel. Nous sommes fermement convaincus que l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'organe multilatéral le plus universel, a un rôle important à jouer dans la promotion du respect effectif des droits de l'homme, y compris les droits des minorités nationales.

Dans ce contexte, la communauté internationale doit continuer à explorer tous les moyens de promouvoir et d'établir un mécanisme d'alerte rapide ou un organe chargé de surveiller les situations intéressant des minorités. Il convient notamment d'envisager la possibilité de nommer un Rapporteur spécial chargé des questions relatives aux minorités et de rédiger un document universel juridiquement contraignant qui permette de remédier aux défaillances.

Avec la perspective d'un grand événement, l'année prochaine sera d'une importance particulière pour l'Organisation des Nations Unies. Tout en examinant les questions d'actualité brûlante inscrites à notre ordre du jour, nous devons nous pencher longuement et avec un œil critique sur les tâches qui nous attendent, notamment l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement en 2000. À notre avis, cet examen requiert une préparation soignée, une vision, une détermination politique et le courage d'agir. La Hongrie se tient prête à apporter sa contribution à ce processus.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M^{gr} Giovanni Lajolo, Secrétaire pour les relations avec les États du Saint-Siège, État doté du statut d'observateur.

M^{gr} Lajolo (Saint-Siège) (parle en anglais) : Le Saint-Siège est honoré de prendre part au débat général de l'Assemblée générale des Nations unies, pour la première fois depuis l'adoption par l'Assemblée de la résolution 58/314 du 1er juillet dernier, qui a officialisé

et spécifié les droits et prérogatives de son statut d'Observateur permanent, statut que le Saint-Siège possède depuis 1964.

J'ai donc l'agréable devoir d'exprimer ma sincère gratitude à tous les États Membres. En approuvant la résolution susmentionnée, ces derniers ont montré une fois de plus le lien particulier de coopération existant entre le Siège apostolique et l'Organisation des Nations Unies, un lien déjà souligné par le pape Jean-Paul II à l'occasion de sa première visite à cette Assemblée, il y a exactement 25 ans. En cette heureuse circonstance, je suis heureux de vous transmettre, Monsieur le Président, ainsi qu'à vous tous rassemblés ici pour représenter vos nobles pays, les salutations respectueuses et cordiales du pape Jean-Paul II. Je transmets des salutations particulières au Secrétaire général des Nations unies, M. Kofi Annan, ainsi qu'à ses éminents assistants. Leur travail, comme cela a été rappelé dans le rapport annuel du Secrétaire général (A/59/1), en particulier en ce qui concerne la prévention des conflits et le maintien de la paix dans le monde, mérite notre reconnaissance et notre gratitude à tous.

Plusieurs des thèmes à l'ordre du jour de cette Assemblée générale peuvent être considérés comme essentiels pour atteindre l'objectif suprême de la paix et pour l'avenir de l'humanité. Pour n'en citer que quelques-uns : le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre humain international; la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement; le désarmement général et complet; le développement durable; la mondialisation et l'interdépendance; les migrations internationales et le développement; les droits de l'homme; le clonage d'êtres humains. Je me limiterai ici à une brève présentation de la position du Saint-Siège sur quelques-unes de ces questions.

Parmi les Objectifs du Millénaire, une place primordiale doit être accordée au thème de la pauvreté et du développement. Une place primordiale, parce que ce thème touche le droit à la subsistance de centaines de millions d'êtres humains, qui survivent, du mieux qu'ils peuvent, au-dessous du seuil du strict nécessaire, ainsi que des dizaines de millions d'enfants souffrant de malnutrition, injustement privés du droit de vivre.

Afin de trouver une solution durable à ces conditions inhumaines, il est nécessaire de progresser, sous l'égide de l'ONU, vers un système commercial

international plus souple et plus juste. De plus, il faut des structures financières qui favorisent le développement et l'élimination de la dette extérieure pour les pays les plus pauvres. De même, les résultats de la recherche scientifique et de la technologie doivent être partagés généreusement, en particulier dans le domaine de la santé.

Sur ce point, je n'ai rien à ajouter, étant donné que la position du Saint-Siège a déjà été présentée une fois de plus par le Cardinal Angelo Sodano, Secrétaire d'État, en personne, lors de la conférence sur la faim et la pauvreté, qui s'est tenue à New York le 20 septembre dernier. Je répéterai uniquement ceci : l'urgence de la situation fait qu'il n'y a pas un moment à perdre. C'est une question de justice.

Le thème du désarmement général et complet touche directement le bien suprême qu'est la paix. S'il est vrai que la production et la vente d'armes à d'autres pays menacent la paix, il s'ensuit que des contrôles internationaux sévères et efficaces sont nécessaires. Les diverses conventions que l'ONU a appuyées, sur les armes de destruction massive comme sur les armes conventionnelles, témoignent de son engagement dans ce domaine. Mais nous ne sommes qu'au début d'un long processus et notre chemin est semé d'obstacles qui prennent la forme d'immenses intérêts économiques.

Le problème des armes de destruction massive doit clairement être distingué de celui des armes conventionnelles; mais ces dernières sont d'une actualité terrible et sans fin dans les nombreux conflits armés qui ensanglantent le monde, tout comme dans le terrorisme.

Les conflits armés régionaux sont si nombreux que nous n'avons pas le temps de les énumérer tous. Toutefois, je ne peux manquer de mentionner certains d'entre eux. Avant tout, il y a le conflit israélo-palestinien. Ce conflit ne se limite pas uniquement aux étroites frontières territoriales de la région elle-même. Les parties directement concernées sont le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne, qui ont le grave devoir de faire la preuve de leur désir de paix. Dans ce but, une Feuille de route a été élaborée et officiellement acceptée par les deux parties; puissent-elles avancer le long de ce chemin avec détermination et courage.

Mais ce conflit est également suivi avec un profond intérêt et parfois avec passion par une grande

partie de l'humanité. L'Église catholique, présente en Palestine depuis 2 000 ans, invite toutes les parties en présence à rejeter toute action susceptible de détruire la confiance, à prononcer des paroles généreuses de paix et à accomplir des gestes courageux de paix. Et si la paix est le fruit de la justice, n'oublions pas – comme nous l'a rappelé le pape Jean-Paul II – qu'il ne peut y avoir de justice sans pardon. Je dirais même plus, sans pardon mutuel.

Il y a ensuite le conflit iraquien. La position du Saint-Siège en ce qui concerne l'action militaire de 2002-2003 est bien connue. Chacun peut constater qu'elle n'a pas conduit à un monde plus sûr à l'intérieur de l'Iraq, pas plus qu'à l'extérieur du pays. Le Saint-Siège considère qu'il est à présent impératif de soutenir le Gouvernement iraquien actuel dans ses efforts en vue de ramener le pays à la normalité et à un système politique qui soit globalement démocratique et en harmonie avec les valeurs de ses traditions historiques.

Le Saint-Siège est gravement préoccupé par la situation dans divers pays africains ensanglantés par des conflits mutuels, mais plus encore par des luttes internes. Ces pays ont besoin d'une solidarité internationale active : de façon plus spécifique et plus naturelle, l'Union africaine doit intervenir avec autorité afin de conduire toutes les parties légitimement concernées à s'asseoir à la table des négociations. L'Union africaine a déjà démontré sa capacité d'agir avec succès à plusieurs reprises : cela mérite notre reconnaissance et notre soutien.

J'ai mentionné le thème du terrorisme, un phénomène aberrant, totalement indigne de l'homme, qui a pris des dimensions désormais mondiales : aujourd'hui, aucun État ne peut prétendre être à l'abri. Il semble donc évident que les terroristes ne peuvent être combattus de manière efficace qu'à travers une approche multilatérale concertée, respectant le *ius gentium*, et non par une politique d'unilatéralisme. Nul ne doute que la lutte contre le terrorisme signifie, avant tout, la neutralisation de son vivier actif. Mais les causes sous-jacentes sont nombreuses et complexes : politiques, sociales, culturelles et religieuses; voilà pourquoi ce qu'il y a de plus important encore est une action à long terme, dirigée, avec patience et de manière directe, vers ses racines, en vue d'endiguer sa propagation et d'empêcher ses mortels effets de contagion.

Le Saint-Siège, et toute l'Église catholique, participe activement à ce travail. Elle y participe à travers ses institutions éducatives et caritatives qui, où qu'elles se trouvent, s'engagent à relever le niveau culturel et social de la population, sans discrimination et surtout pas pour des motifs religieux; elle y participe à travers un dialogue interreligieux qui est devenu plus intense depuis le second Concile œcuménique du Vatican. Le Saint-Siège sera toujours reconnaissant aux hauts représentants des autres religions, qui ont fait preuve d'ouverture dans ce dialogue, ainsi qu'aux autorités civiles, qui l'encouragent, sans ingérence politique, dans le respect de la distinction entre le domaine religieux et le domaine civil ainsi que du droit fondamental des êtres humains à la liberté de religion.

Cette liberté de religion est consacrée, ainsi que les autres droits fondamentaux, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948. Des droits de l'homme aussi fondamentaux sont indissociables les uns des autres. S'ils s'effondrent, l'homme tombe avec eux.

C'est pour cette raison que tous les efforts doivent être faits pour les défendre dans tous les domaines. À cette fin, il convient d'éviter un danger en particulier que l'on trouve aujourd'hui dans de nombreux pays et contextes sociaux. C'est l'idée que ces droits fondamentaux, tels qu'ils sont consacrés par la Déclaration universelle, sont les expressions d'une culture en particulier et sont par conséquent très relatifs. Non, en leur fond même, ce sont des expressions de l'être humain en tant que tel, quand bien même nous vivons dans différentes cultures, ces droits ont pu être ou sont encore appliqués différemment, de manière plus ou moins adéquate ou acceptable.

Parmi les droits fondamentaux, ou plutôt parmi les plus importants d'entre eux, ainsi que le stipule explicitement la Déclaration universelle, figure le droit à la vie de chaque individu. Le Saint-Siège pourrait en dire long sur le droit à la vie de chaque individu, car l'évangile de la vie est l'essence de son message.

La question du clonage humain relève de ce même thème. Dans quelques semaines, l'Assemblée générale reprendra son débat sur le clonage humain. À cet égard, le Saint-Siège se félicite de réaffirmer sa détermination de soutenir les avancées de la science médicale, menée toujours dans le respect de la vie

humaine, car elle permet de guérir et de soigner de nombreuses maladies. À cette fin, le Saint-Siège réaffirme son soutien à l'obtention et à l'utilisation de cellules souches adultes et pense que c'est là la façon d'aller de l'avant pour établir et mettre en œuvre une convention claire qui aura pour effet d'interdire le clonage humain.

« *Considérant* que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. »

Ainsi commence le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est l'un des nombreux mérites indéniables de l'Organisation des Nations Unies que d'avoir proposé à la conscience de l'humanité, il y a plus de 50 ans, ces principes sûrs pour avancer vers la paix. Au fil des années, cependant, les Nations Unies ont eu à adapter leurs procédures pour prendre en compte les faits nouveaux intervenus sur la scène politique mondiale afin que son travail pour la promotion de la paix puisse être plus efficace. Les premiers résultats de la commission de haut niveau mise en place par le Secrétaire général Kofi Annan ont été publiés en juin dernier. Le Saint-Siège sera en mesure d'en donner une évaluation explicite à l'occasion du débat sur ce sujet qui aura lieu la semaine prochaine.

Pour le moment, je voudrais simplement rappeler les mots du pape Jean-Paul II à l'occasion de la Journée mondiale de la paix. Il nous a rappelé à tous que l'humanité était aujourd'hui dans une phase nouvelle et plus difficile de son développement authentique, et il a appelé à un degré plus élevé d'ordre international. Cela peut être fait en donnant à des organisations comme celle des Nations Unies les prérogatives pour faciliter les actions de prévention des conflits en période de crise internationale, et aussi, quand cela est absolument nécessaire, les interventions humanitaires – c'est-à-dire les actions menées dans le but de désarmer l'agresseur.

Toutefois, ce degré plus élevé d'ordre international pourrait être instauré de manière plus efficace encore si les Nations Unies devaient s'élever au rang de centre moral, où toutes les nations du monde se sentiraient chez elles et développeraient la conscience partagée de faire partie d'une famille de nations.

Aujourd'hui et à l'avenir, les Nations Unies peuvent compter sur le Saint-Siège pour être non seulement un Observateur permanent attentif, mais aussi un compagnon de route, toujours prêt à soutenir son activité complexe et difficile, et aussi à collaborer dans un esprit de liberté et d'amitié avec tous les États Membres.

La séance est levée à 12 h 50.